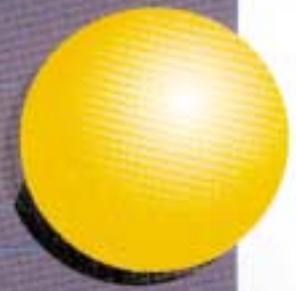




les FICHES de l'Observatoire



Février 2005 - N° 28

La collecte et le traitement des déchets ménagers en Loir-et-Cher

Tableau de bord n° 2 - Bilan 2003

La réalisation de ce tableau de bord s'inscrit dans le cadre du Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés. Elle s'appuie pour la seconde année sur les données communiquées d'une part, par les structures intercommunales ou les communes indépendantes en charge de la collecte ou du traitement des ordures ménagères, d'autre part, par les centres de traitement situés dans le département (enquêtes réalisées par l'Observatoire). La qualité et la précision des informations recueillies ont permis d'approfondir l'analyse au niveau de chacun des quatre secteurs de plan et de cartographier les différents types de flux.

Plus de **185 000 tonnes de déchets** ont été recueillies en 2003 auprès des ménages du Loir-et-Cher (comprenant une partie de déchets industriels banals difficile à quantifier), soit **1,6 kg par habitant et par jour**. Ce volume augmente à un rythme annuel moyen voisin de **2 %**, soit **deux fois plus rapidement que ne le prévoyait le Plan**.

Les mutations engagées par les collectivités depuis quelques années se poursuivent de façon très soutenue, ce que traduisent les **bouleversements** observés dans **les modes de collecte**. La sensibilisation progressive des citoyens à la nécessité d'effectuer un tri à la base, la mise en place de nouveaux équipements génèrent peu à peu de nouveaux comportements et contribuent à aiguiller vers les flux traditionnels des déchets qui en étaient autrefois écartés.

La collecte sélective, effective sur la totalité du Loir-et-Cher, fait **un bond de 33 %** en un an. Parallèlement, l'activité des **déchetteries** croît encore de façon significative ; elles **captent le tiers des déchets**. Dans ce contexte, **le ramassage traditionnel** des ordures ménagères a encore **diminué de 10 % en 2003**, il ne s'attache plus désormais qu'à **la moitié du gisement** (contre 71 % en 1998).

En conséquence, le département chemine vers les objectifs qu'il s'est fixés. Globalement, **62 % des déchets locaux ont été valorisés en 2003** (contre 45 % en 1998), le but étant d'atteindre 76 % en 2005. Dans le Vendômois et le Blésois, la proportion est proche des 3/4.

Des marges importantes de progression demeurent. Un équipement sur quatre prévus par le plan, n'est pas encore réalisé. De même, **le tri sélectif n'est pas encore optimal** ; il diffère encore largement d'un secteur de plan à l'autre (du simple au double).

La collecte puis le traitement des déchets génèrent **des flux considérables** que cette analyse tente d'appréhender. Ils ne sont pas circonscrits à notre territoire. On retiendra que

20 % des tonnages qui y sont traités proviennent de départements voisins et que **15 % des ordures ménagères du Loir-et-Cher sont dirigés au delà, et parfois loin, de ses frontières** pour y être traités, valorisés ou éliminés (26 % si l'on intègre les sous-produits de l'incinération). On remarquera aussi la faible présence dans notre département des filières spécifiques de valorisation. Chacun s'accorde pourtant à penser qu'elles sont porteuses d'emploi et de développement.

Les deux tiers des déchets sont valorisés

SOMMAIRE

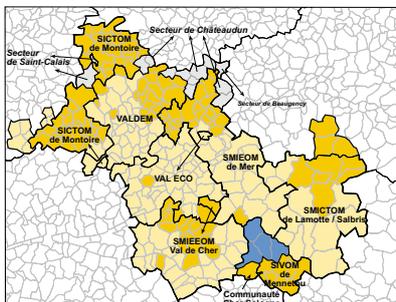
L'organisation territoriale de la collecte et du traitement des déchets	2
Le plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés	5
La collecte des déchets	7
Les déchetteries	10
Les centres de transfert	15
Les centres de tri	16
Les centres de compostage	18
Les centres d'incinération	21
Les centres de stockage des déchets ultimes de classe 2 (CSDU 2)	23
Les flux interdépartementaux	25
Secteur I : Nord	27
Secteur II : Centre	28
Secteur III : Val de Cher	29
Secteur IV : Grande Sologne et Syndicat de Mer	30
Les taux de valorisation	31
Les principaux flux de déchets ménagers et assimilés en Loir-et-Cher en 2003	32



L'organisation territoriale de la collecte et du traitement des déchets

La loi 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale a posé le principe selon lequel le choix du mode de financement du service public des ordures ménagères revient à l'EPCI qui bénéficie de la compétence. Le régime transitoire (loi de finances rectificative du 13 juillet 2000) de mise en conformité a pris fin au 15 octobre 2002 pour les groupements de communes ayant instauré la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, et au 31 décembre 2002 pour ceux percevant la redevance. La loi de finances initiale pour 2003 a accordé un nouveau délai pouvant aller jusqu'à fin 2005. Le Loir-et-Cher a connu au cours de l'année 2002 de nombreuses mutations dans le domaine de la gestion intercommunale de la collecte et du traitement des déchets ménagers qui se sont prolongées courant 2003.

Organisation territoriale du traitement des déchets ménagers en Loir-et-Cher situation au 1er janvier 2005



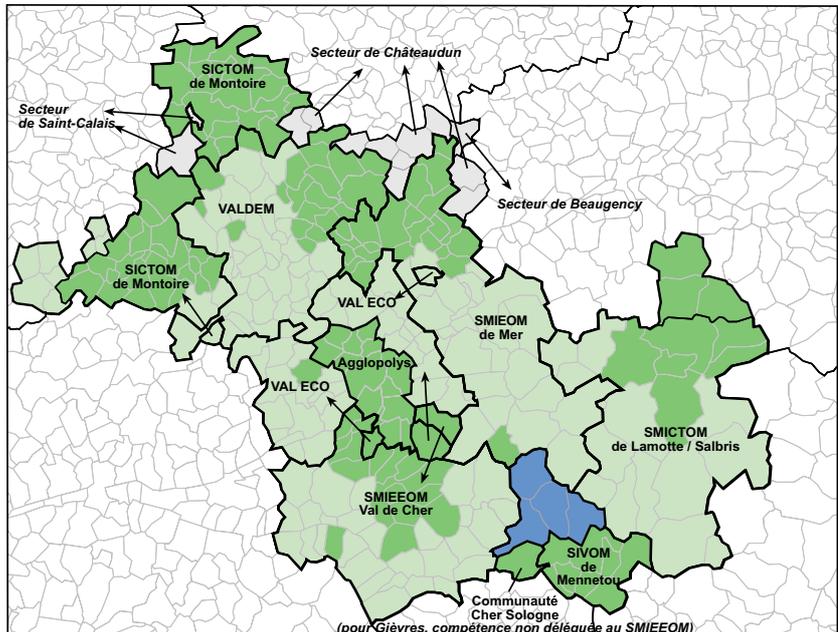
- Commune indépendante
- Traitement délégué à un établissement intercommunal extérieur au Loir-et-Cher
- Traitement délégué à un établissement intercommunal ou transféré à une communauté de communes qui en assure le service
- Compétence "déchets" transférée à un établissement à fiscalité propre se substituant aux lieu et place de la commune au sein d'un établissement intercommunal qui assure le service "traitement"

➢ 12 communautés de communes ont pris la compétence "élimination des déchets ménagers" et délèguent pour tout ou partie de leurs communes adhérentes la collecte et le traitement à un syndicat mixte

➢ Agglopolys - communauté d'agglomération de Blois gère directement la compétence collecte et délègue le traitement à Val Eco

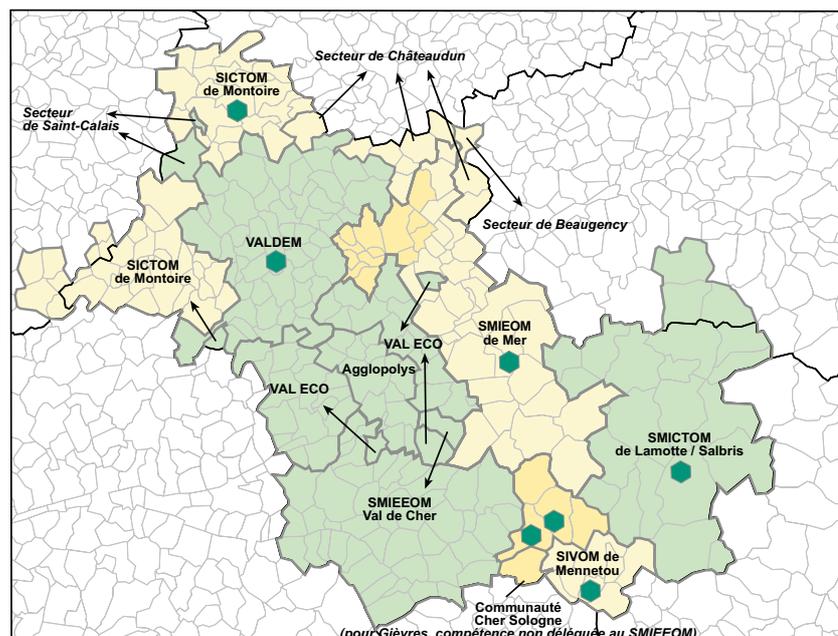
➢ 5 communes sont restées indépendantes en 2003. En 2004, Loreux, membre de la communauté de Sologne des Rivières rejoint le SMICTOM de Lamotte / Salbris

Organisation territoriale de la collecte des déchets ménagers en Loir-et-Cher situation au 1er janvier 2005



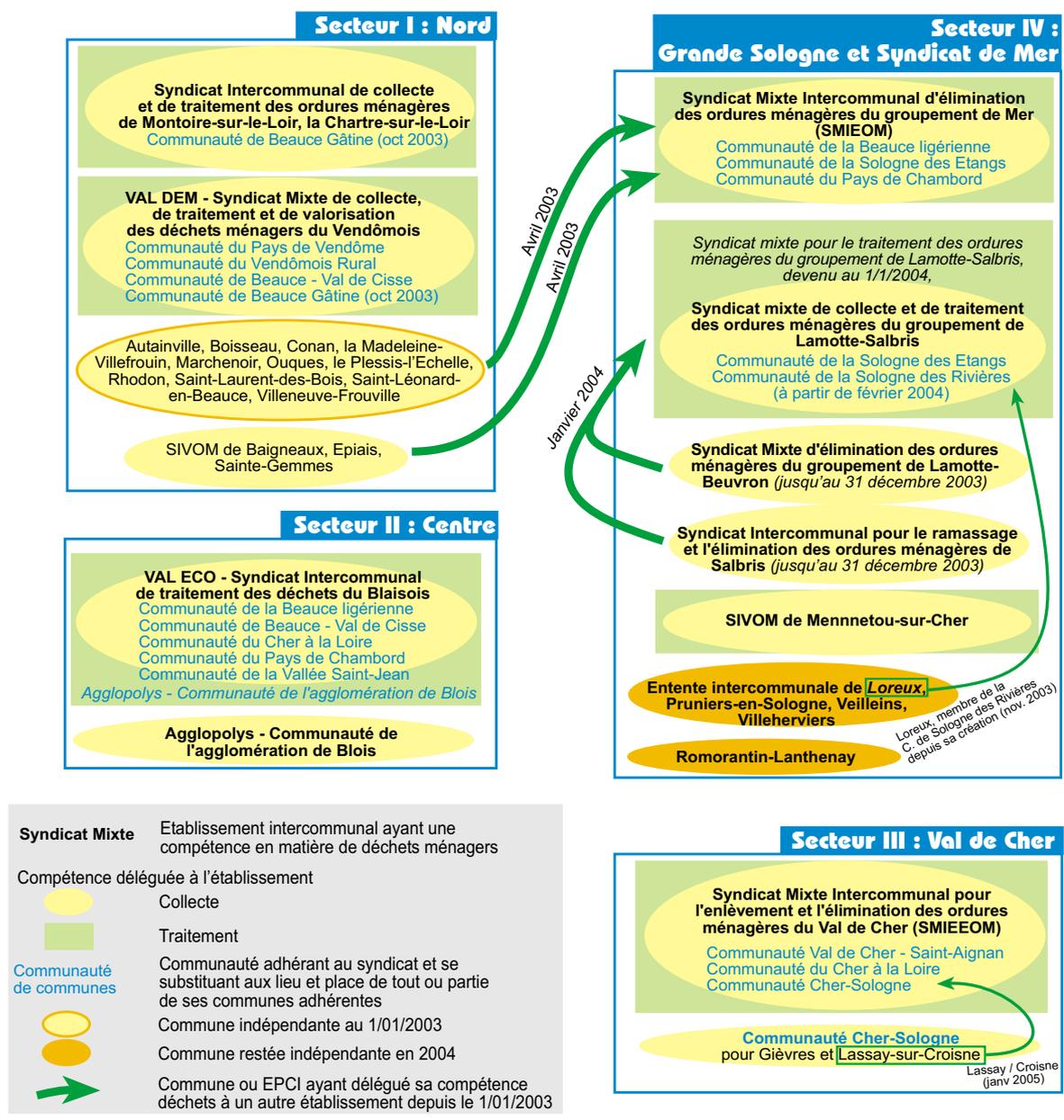
- Commune indépendante
- Collecte déléguée à un établissement intercommunal extérieur au Loir-et-Cher
- Collecte déléguée à un syndicat intercommunal ou transférée à une communauté de communes ou d'agglomération qui en assure le service
- Compétence "déchets" transférée à une communauté de communes se substituant aux lieu et place de la commune au sein d'un établissement intercommunal qui assure le service "collecte"

Mise en place de la collecte sélective depuis le 1er juillet 2002



- Collecte sélective effective au 1er juillet 2002
- Collecte sélective mise en place entre le 1er juillet 2002 et le 1er janvier 2003
- Collecte sélective mise en place après le 1er janvier 2003
- Collecte sélective en porte à porte pour certaines catégories de déchets

Redistribution des compétences collecte et traitement des déchets ménagers depuis le 1er janvier 2003



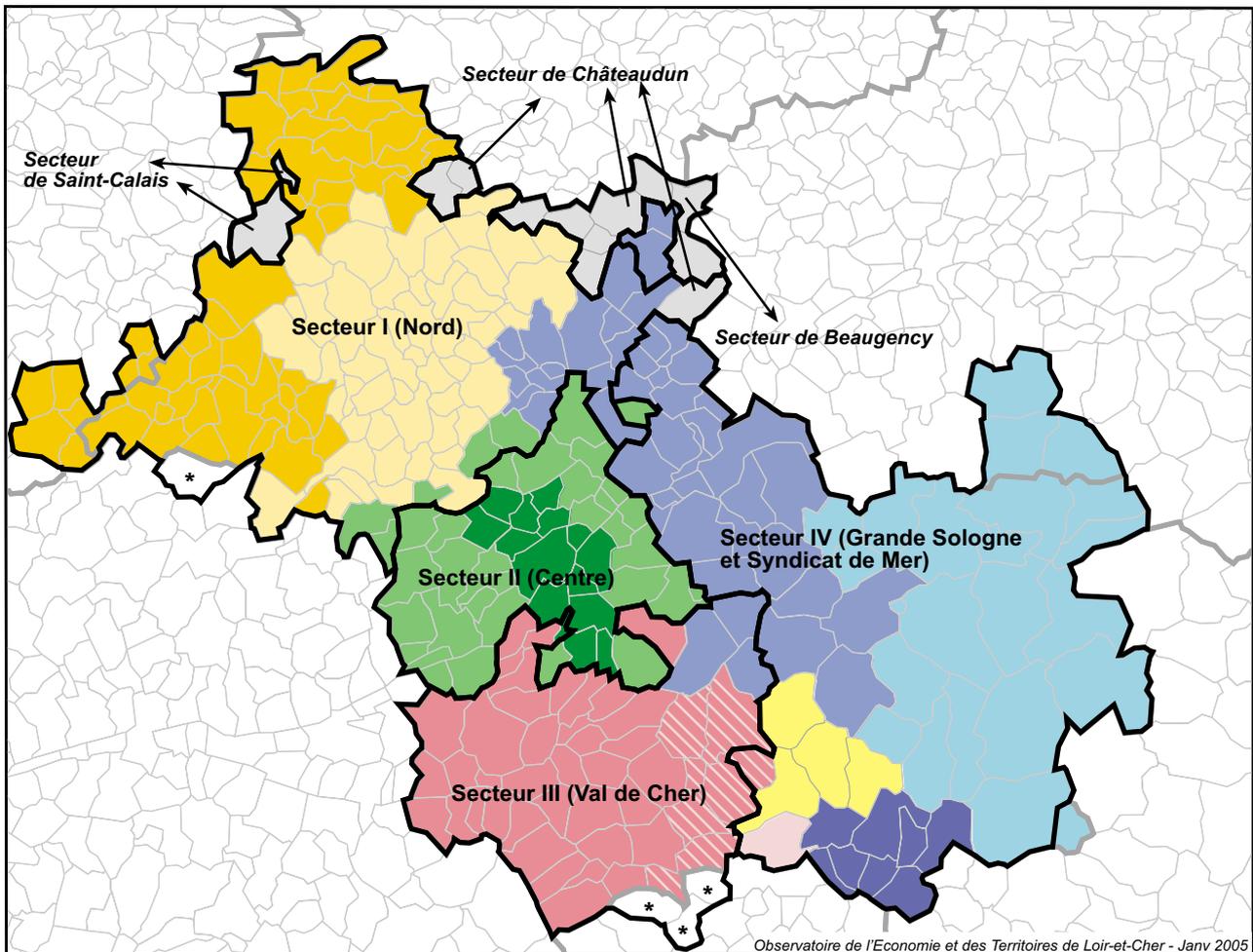
- > 6 communes sur 10 étaient en conformité avec la loi au 1er juillet 2002
- > 3 établissements ont mis en place la collecte sélective depuis cette date
- > Depuis le 1er janvier 2004, l'ensemble des communes en bénéficient

La loi 92-646 du 13 juillet 1992 prévoyait " qu'à compter du 1er juillet 2002, les installations d'élimination des déchets par stockage ne seront autorisées à accueillir que des déchets ultimes ". Les communes ou leurs groupements étaient alors tenus de mettre en place une collecte sélective pour cette date.

Evolution de la mise en place de la collecte sélective depuis le 01/07/02 Communes et population concernées

Collecte sélective effective	Communes concernées		Population concernée	
	Nombre	% du total 41	Nombre	% du total 41
au 01/07/2002	180	61 %	234 936	74 %
au 01/01/2003	266	91 %	285 771	91 %
au 31/12/2003	290	99,6 %	314 784	99,9 %

**Secteurs du Plan Départemental d'élimination des déchets
et organisation intercommunale de la collecte (au 1/01/2005)**



Observatoire de l'Economie et des Territoires de Loir-et-Cher - Janv 2005

Périmètre des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) selon les secteurs du Plan

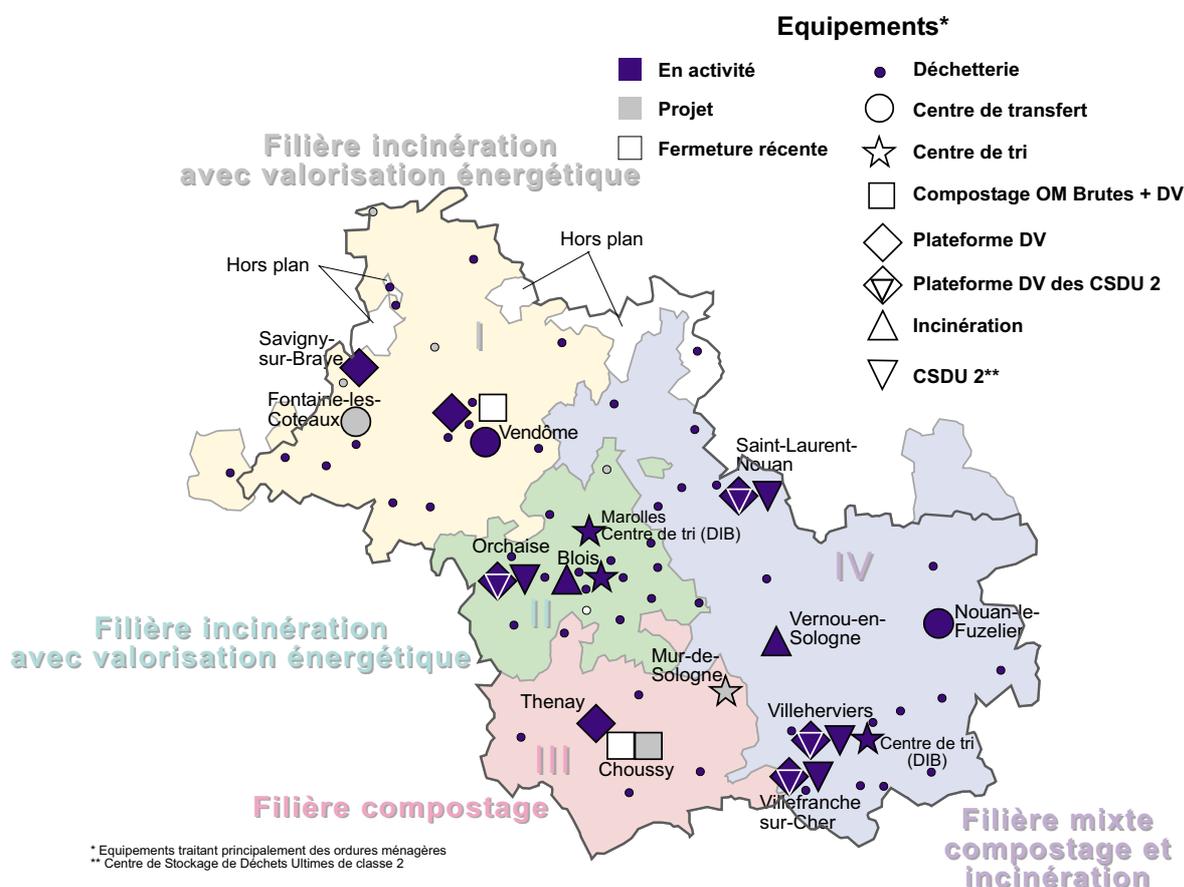
Secteur I	Secteur II	Secteur III	Secteur IV
SICTOM de Montoire	VAL ECO	SMIEEOM Val de Cher	SMIEOM de Mer
VALDEM	Agglopolys	Communauté Cher Sologne	SMICTOM de Lamotte / Salbris
			SIVOM de Mennetou

Cas particuliers

Commune indépendante	Commune hors plan (adhérant à un EPCI extérieur au Loir-et-Cher)	Commune extérieure au Loir-et-Cher relevant initialement du Plan départemental n'adhérant plus à un EPCI du Loir-et-Cher
Périmètre des secteurs du Plan arrêté en 2001		
Limite départementale		

Le plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés

Filières de traitement et équipements par secteur de plan



Approuvé en juillet 1995
 Révisé en juillet 2000
 Approuvé en juin 2001
 Consultable sur :
www.loir-et-cher.pref.gouv.fr

➤ La révision du plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés a été adoptée par la commission consultative lors de sa réunion du 3 juillet 2000 et approuvée, après enquête publique, par arrêté préfectoral du 7 juin 2001. Depuis cette date, de nombreuses actions ont été entreprises, à l'initiative des collectivités, pour mettre en œuvre les orientations du plan

Les filières de traitement du plan

- Mise en œuvre sur les secteurs I et II de la filière incinération
- Projet de mise en œuvre sur le secteur III de la filière compostage (DV + FFOM : Déchets Verts + Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères)
- Pas de programme de mise en œuvre sur le secteur IV de la filière compostage à ce jour

Le Plan départemental concerne les déchets suivants, produits par les ménages, les collectivités et les professionnels :

- Les ordures ménagères (collectées en porte à porte ou par apport volontaire)
- Les encombrants (déchets volumineux, pesants, produits par les ménages)
- Les déchets verts (déchets de tonte, d'élagage, de taille...)
- Les déchets spécifiques (gravats, tout venant)
- Les déchets dangereux non industriels (déchets ménagers spéciaux et déchets toxiques en quantité dispersée)
- Les déchets de l'assainissement (matières de vidange, boues de station d'épuration...)
- Les déchets industriels banals (déchets non dangereux).

Le périmètre d'application du plan départemental prend en compte les coopérations intercommunales en matière de collecte et/ou de traitement des ordures ménagères. Sur la base des limites administratives départementales, il intègre les communes limitrophes relevant de structures intercommunales dont le siège est en Loir-et-Cher et, à l'inverse, exclut celles adhérant à un syndicat extra départemental.

Le périmètre du plan est réparti en quatre secteurs correspondant à des filières homogènes de traitement des déchets ménagers.

A compter du 1er janvier 2005, la compétence du Plan Départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés est transférée au Conseil Général avec l'entrée en vigueur de la loi de décentralisation du 13 août 2004.

L'échéance réglementaire du 1er juillet 2002 pour le stockage des déchets ultimes dans les installations d'élimination de déchets est passée. Le déchet ultime se définit comme le déchet qui n'est pas susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques du moment pour en extraire la part valorisable ou en diminuer le caractère dangereux. Cette définition, qui comporte une certaine notion d'adaptabilité, conduit à prendre en compte le contexte et les conditions locales, l'état d'avancement de la mise en œuvre des filières contribuant à diminuer les quantités de déchets mis en décharge, telles le tri sélectif ou la valorisation biologique. Ainsi le plan actuellement en vigueur dans le Loir-et-Cher précise que **les déchets résiduels après collecte séparative sont à considérer comme des déchets ultimes.**

Avertissement :

➤ Les taux de réalisation sont calculés par rapport au nombre d'équipements

➤ 55 déchetteries prévues dans le plan*

➤ 47 déchetteries en 2003 (+ 2 situées en Loir-et-Cher mais hors Plan)

➤ Fermeture de la déchetterie de Chailles au 31/12/2002, et ouverture en 2003 des déchetteries de La Chapelle-Vendômoise, Theillay et Villefranche-sur-Cher

➤ 4 actuellement en projet (Savigny-sur-Braye, Le Plessis-Dorin, Danzé et Maves) et 5 restant à créer

➤ **Objectif plan réalisé à 89 %**

➤ 6 centres de transfert prévus dans le plan

➤ 2 en activité fin 2003 à Vendôme (secteur I) et Nouan-le-Fuzelier (secteur IV)

➤ 1 en projet à Fontaines les Coteaux (secteur I), 1 restant à créer dans le secteur I et 2 dans le secteur IV

➤ **Objectif plan réalisé au tiers**

➤ 10 plateformes de déchets verts prévues dans le plan, dont 4 associées aux centres de stockage de déchets ultimes (CSDU2)

➤ 7 en activité fin 2003, dont 4 liées aux (CSDU 2)

➤ 1 en projet et 2 à créer

➤ **Objectif du plan réalisé à 70 %**

Les autres équipements existants, en projet ou à créer

➤ 2 unités d'incinération : à Blois (secteur II) et Vernou-en-Sologne (secteur IV)

➤ 1 centre de tri en projet à Mur-de-Sologne (secteur III) - 1 déjà existant (secteur II)

➤ 2 unités de compostage FFOM** + DV à créer dans les secteurs III et IV - aucune existante

➤ 4 centres de stockage de déchets ultimes de classe 2 (CSDU 2) en activité : 1 en secteur II à Orchaïse (actif jusqu'en 2007) et 3 dans le secteur IV à Saint-Laurent-Nouan (2009), Villeherviers (2002-2015) et Villefranche-sur-Cher (2007). 2 à créer à partir de 2008-2009 : 1 dans le secteur I et 1 dans les secteurs II, III ou IV

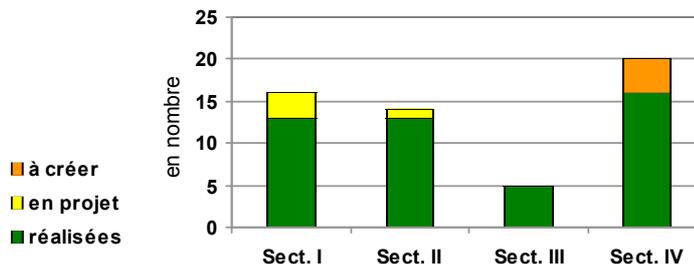
➤ **En 2003, 75 % des équipements prévus au plan ont été réalisés dans notre département**

* Le Plan indiquait 52. Ce comptage prenait en compte la déchetterie des Hermites (37) désormais hors Plan. 2 autres équipements non répertoriés initialement, ont été réalisés : 2 PAVC à Mennetou-sur-Cher et à Theillay. Ils sont désormais intégrés dans ces comptages.

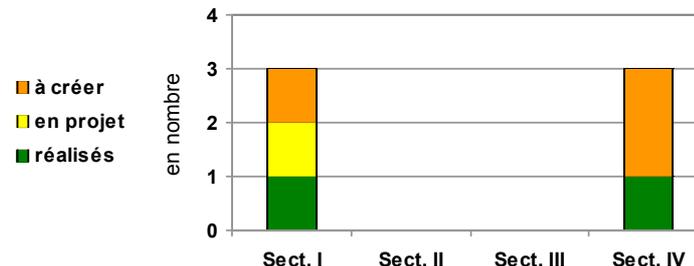
** FFOM : fraction fermentescible des ordures ménagères - DV : déchets verts

Les 3/4 des équipements prévus mis en place

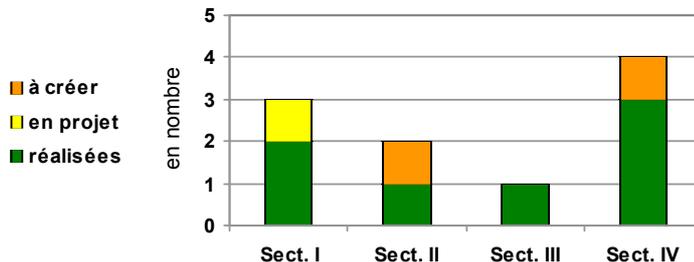
Les déchetteries



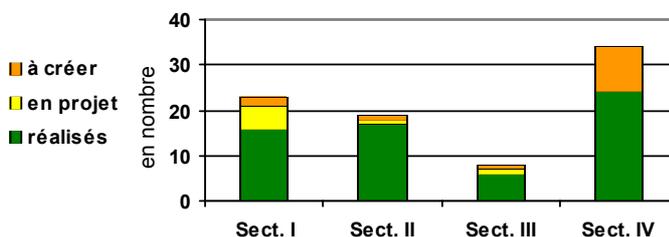
Les centres de transfert



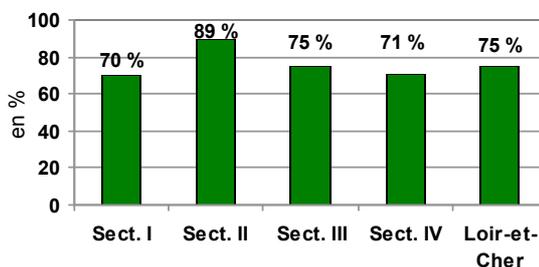
Les plateformes de déchets verts



Mise en place des équipements prévus au plan (tous types confondus)



Taux de réalisation des équipements prévus au plan (tous types confondus)



La collecte des déchets

Avertissement :

➤ Les données pour 2003 ont été recueillies avec plus de précisions. Les chiffres pour 2002 ont été recalculés en conséquence lorsque cela était possible. Dans le cas contraire, seule l'année 2003 figure et ne peut être comparée aux informations diffusées dans le bilan 2002

➤ La commune de Villermain étant désormais rattachée au secteur de Châteaudun (hors plan départemental), les chiffres des deux années antérieures ont été modifiés afin de permettre les calculs d'évolution sur le même périmètre

➤ Augmentation de 1,5 % des quantités de déchets collectées en 2003

➤ La collecte ordinaire diminue de 10,7 % alors que la collecte sélective, et les apports en déchetterie progressent fortement

➤ La collecte ordinaire représente 50 % du total des déchets ménagers collectés (alors qu'elle se situait à 71 % en 1998)

➤ La collecte sélective (en apport volontaire et en porte à porte) a progressé de plus de 28 % en 1 an

➤ Les évolutions sont toujours très contrastées selon les secteurs de Plan. Elles sont souvent liées à la mise en place de la collecte sélective au cours de période considérée

La collecte sélective (terme générique)

La collecte sélective comprend 3 types de collecte sélective, en apport volontaire (AV), au porte à porte (PAP) ou en déchetterie destinés à extraire des matériaux recyclables du gisement des ordures ménagères.

1 - La collecte en bornes de recyclage : (point de regroupement ou point d'apport volontaire)

Des réceptacles accueillant certains matériaux (verres, papiers, cartons, journaux, magazines, métaux ...) sont mis à la disposition du public.

2 - La collecte en déchetterie :

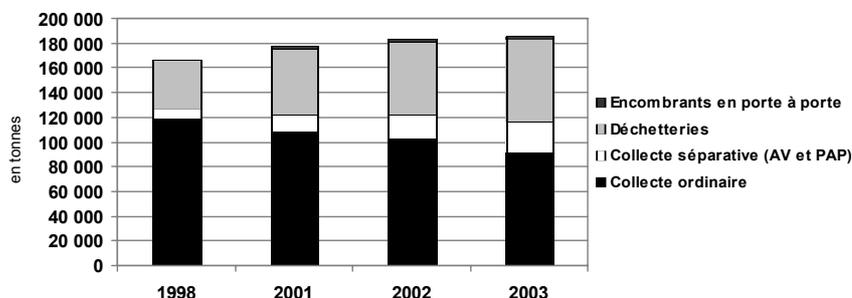
Les déchetteries sont conçues pour recueillir, dans des containers spécifiques, certains déchets triés préalablement par le public. Elles accueillent, en général, les déchets qui ne peuvent être collectés avec les ordures ménagères en raison de leur volume, de leur poids ou de leur nature (encombrants, déchets verts, tout venant...).

3 - La collecte en porte à porte :

Ce type de collecte consiste à récupérer directement chez les ménages les matériaux recyclables ainsi que les ordures ménagères résiduelles après un tri effectué par les ménages.

Quantités collectées : + 1,5 % en 2003

Quantités de déchets ménagers collectées

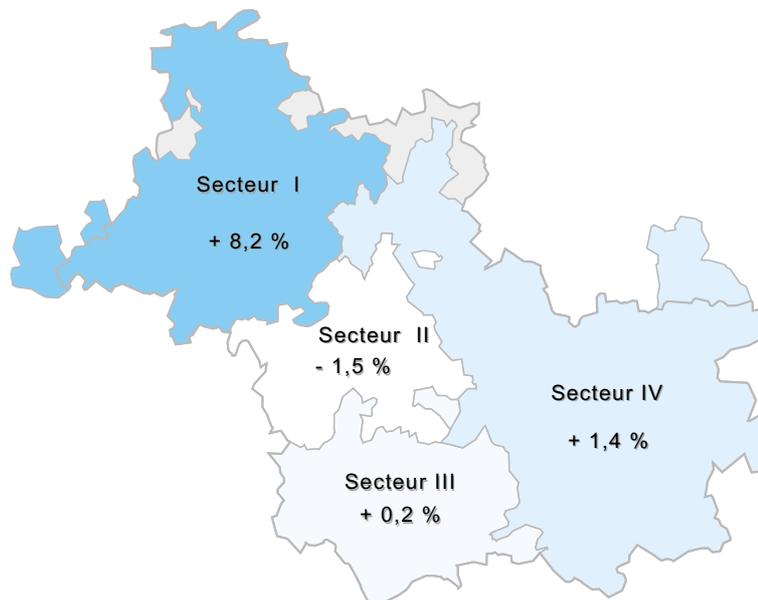


Evolution des quantités de déchets ménagers collectées par secteur de Plan (hors boues des stations d'épuration et déchets verts des plateformes attachées aux CSDU)

	1998*	2001	2002	2003	Evol (%)		
					01/02	02/03	98/03
Collecte ordinaire	118 824	108 759	102 979	91 996	- 5,3	- 10,7	- 22,6
Collecte sélective (Apport volontaire et porte à porte)	7 982	12 980	18 983	24 345	+ 46,2	+ 28,2	+ 205,0
Déchetteries	38 936	53 435*	58 640	66 791	+ 9,7	+ 13,9	+ 71,5
Encombrants en porte à porte	822	2 354	2 423	2 562	+ 2,9	+ 5,7	+ 211,7
Total	166 564	177 528	183 025	185 694	+ 3,1	+ 1,5	+ 11,5

* Quantités indiquées dans le Plan, correspondant à des périmètres légèrement différents

Evolution des quantités de déchets ménagers collectées par secteur de Plan (ensemble de la collecte) en 2003



Evolution des quantités de déchets ménagers collectées par secteur de plan (hors boues des stations d'épuration et déchets verts des plateformes des CSDU)

	Secteur I		Secteur II		Secteur III		Secteur IV	
	2003	Evol* 02/03	2003	Evol* 02/03	2003	Evol* 02/03	2003	Evol* 02/03
Collecte ordinaire	15 678	- 11,8	32 565	- 6,9	19 123	- 8,5	24 630	- 16,0
Collecte séparative (apport volontaire et porte à porte)	6 769	+ 68,5	6 923	- 6,6	3 699	+ 44,3	6 954	+ 39,5
Déchetteries	16 402	+ 16,5	27 866	+ 7,9	10 432	+ 10,1	12 091	+ 30,5
Encombrants en porte à porte	45	- 31,5	123	- 57,5	712	- 24,4	1 682	+ 49,3
Total	38 894	+ 8,2	67 477	- 1,5	33 966	+ 0,2	45 357	+ 1,4

* en %

1,6 kg de déchets par jour et par habitant

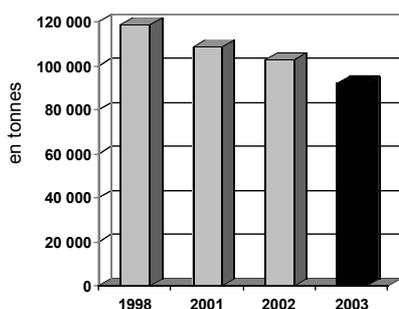
Quantité moyenne de déchets ménagers collectée par habitant et par secteur de plan

	Sect I	Sect II	Sect III	Sect IV	Loir-et- Cher
Collecte ordinaire (kg/an)	218,9	306,4	353,4	285,5	289,0
Collecte séparative (apport volontaire et porte à porte) (kg/an)	94,5	65,1	68,4	80,6	76,5
Déchetteries (kg/an)	229,0	262,2	192,8	140,1	209,8
Encombrants en porte à porte (kg/an)	0,6	1,2	13,2	19,5	8,0
Total*(kg/an)	542,3	633,8	614,5	506,2	575,3
(kg/jour)	1,5	1,7	1,7	1,4	1,6

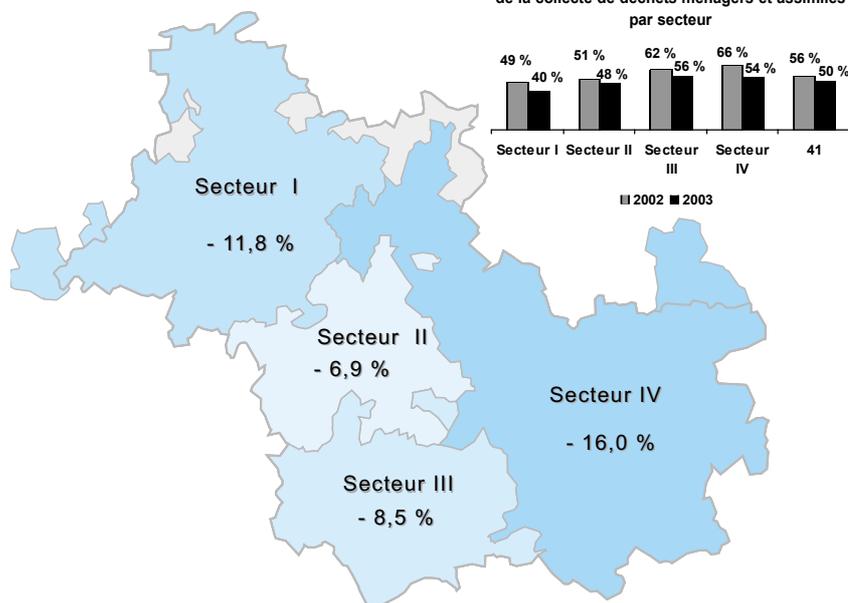
* Hors encombrants en porte à porte

Diminution de la collecte ordinaire de 11 %

Evolution des quantités
de déchets ménagers collectées
en collecte ordinaire



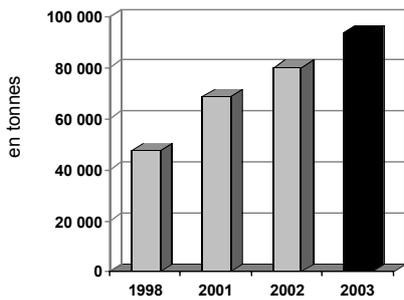
Poids de la collecte ordinaire dans l'ensemble
de la collecte de déchets ménagers et assimilés
par secteur



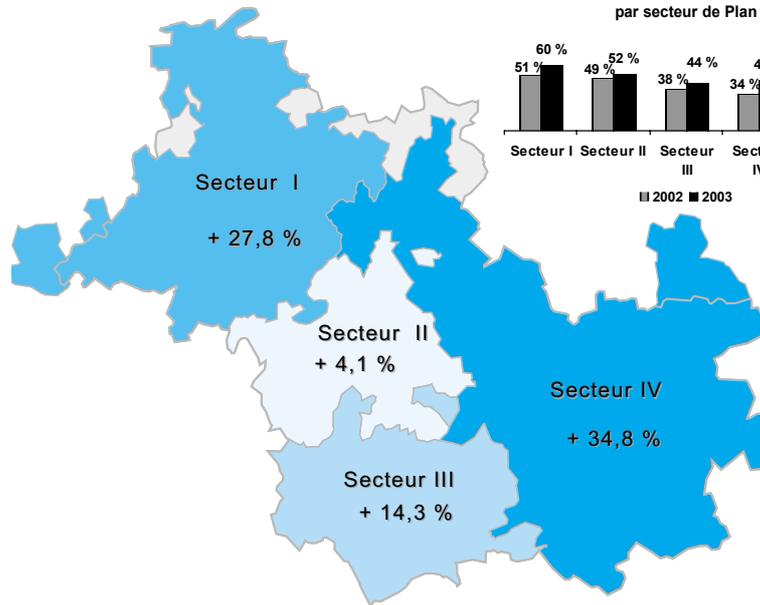
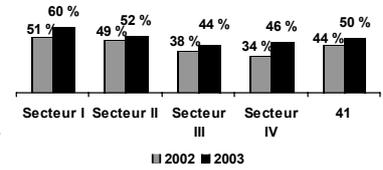
Progression des collectes séparatives de 17 %

(Collecte sélective en porte à porte et apport volontaire, déchetteries, encombrants en porte à porte)

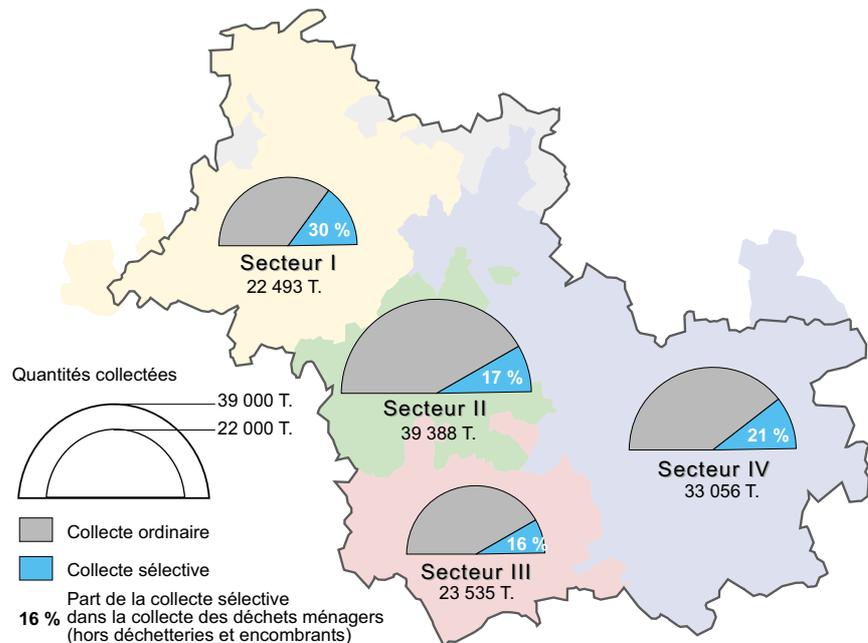
Evolution des quantités de déchets ménagers collectées en collectes séparatives



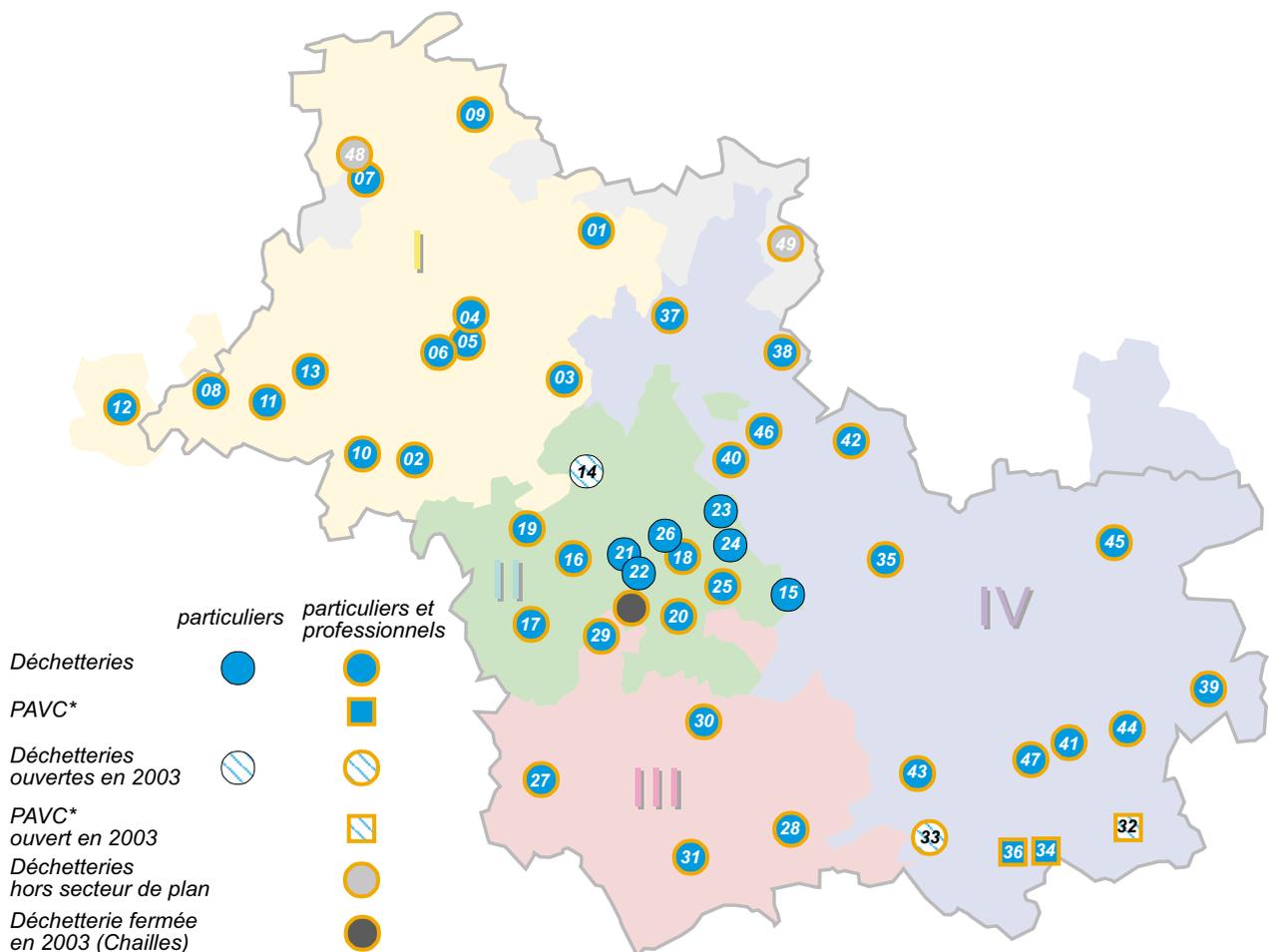
Poids des collectes séparatives dans l'ensemble de la collecte de déchets ménagers et assimilés par secteur de Plan



Poids du tri sélectif
Collecte sélective / total collecte
(Hors déchetteries et encombrants)



Les déchetteries en 2003



- 49 déchetteries en Loir-et-Cher en 2003 dont 2 situées hors secteurs de plan
- 1 déchetterie relevant du Plan départemental, située hors Loir-et-Cher
- 1 fermeture et 3 ouvertures récentes
- 1 déchetterie pour 6 800 habitants en moyenne sur le département (le rapport national étant de 15 000 habitants pour une déchetterie)

Déchetterie

Espace aménagé, clos, gardienné où les particuliers, les artisans et les commerçants déposent leurs déchets encombrants mais aussi bouteilles en verre, papiers, cartons, huiles de vidange usagées, etc. La déchetterie, en offrant une solution permanente pour se débarrasser de ces déchets, permet de lutter efficacement contre la constitution de décharges sauvages et contre le gaspillage en récupérant et en recyclant les matières valorisables. Elle doit apporter une solution aux déchets produits par les ménages posant un problème particulier d'élimination pour des raisons de volume (vieux électroménager, jardinage, bricolage,...) ou de protection de l'environnement (batteries, piles,...). Sa conception la rend utilisable également par un public soucieux de faire des actions de valorisation et d'économie de matières (papiers, cartons, verres, métaux...).

Arrêté du 9 septembre 1997
relatif aux installations de stockage de déchets ménagers et assimilés

Date de mise en service				
Secteur I - 13 déchetteries	18 Vineuil	01-juin-99	35 Dhuizon	01-janv-00
01 Morée	01-mars-00	19 Herbault	03-oct-98	36 Mennetou-sur-Cher*
02 Saint-Amand-Longpré	01-mars-00	20 Cellettes	05-nov-97	01-nov-99
03 Selommes	01-mars-00	21 Blois nord	22-sept-97	37 Saint-Léonard-en-Beauce
04 Saint-Ouen	05-janv-98	22 Blois sud	14-oct-96	01-juin-98
05 Vendôme	05-janv-98	23 Montlivault	01-avr-95	38 Josnes
06 Naveil	05-janv-98	24 Huisseau-sur-Cosson	05-janv-95	01-juin-98
07 Cormenon	04-juil-94	25 Mont-Près-Chambord	01-juil-94	39 Souesmes
08 Couture-sur-Loir	04-juil-94	26 La Chaussée-Saint-Victor	01-nov-91	29-nov-97
09 Droué	04-juil-94			40 Suèvres
10 Prunay-Cassereau	04-juil-94	Secteur III - 5 déchetteries		01-janv-97
11 Ternay	04-juil-94	27 Montrichard	15-janv-95	41 La Ferté-Imbault
12 La Chartre-sur-le-Loir	04-juil-94	28 Billy	09-janv-95	1996
13 Montoire-sur-le-Loir	08-janv-94	29 Candé-sur-Beuvron	09-janv-95	42 Saint-Laurent-Nouan
		30 Contres	09-janv-95	fin 1994
Secteur II - 13 déchetteries		31 Noyers-sur-Cher	09-janv-95	43 Romorantin
14 La Chapelle-Vendomoise	01-août-03			25-mars-93
15 Bracieux	2003	Secteur IV - 16 déchetteries		44 Salbris
16 Molineuf	01-janv-02	32 Theillay*	13-nov-03	14-fév-90
17 Onzain	03-juil-00	33 Villefranche-sur-Cher	22-avr-03	45 Lamotte-Beuvron
		34 Châtres-sur-Cher*	01-janv-01	01-janv-90
				46 Mer
				02-janv-89
				47 Selles-Saint-Denis
				01-janv-87
				Hors plan - 2 déchetteries
				48 Mondoubleau
				(secteur de Saint-Calais)
				24-janv-00
				49 Ouzouer-le-Marché
				(secteur de Châteaudun)
				05-juin-98

* PAVC - Point d'Apport Volontaire Contrôlé

D'après sources : les déchetteries de Loir-et-Cher - bilan relatif à leur conception et à leur fonctionnement - ADEME ; DDASS ; Ministère de la santé, de la famille et des personnes handicapées

Nombre de bennes mises à disposition des usagers des déchetteries selon la nature des déchets par secteur de Plan en 2003

Type de déchet	Sect I	Sect II	Sect III	Sect IV	Loir-et-Cher
Encombrants	19	19	5	30	73
Verre	16	20	10	16	62
Déchets verts	16	18	5	17	56
Papiers, journ, magaz	15	19	10	10	54
Ferraille	13	13	5	15	46
Cartons	12	12	5	13	42
Huiles minérales	11	16	5	8	40
Gravats inertes	14	11	5	7	37
Plastiques	6	16	10	1	33
Batteries	12	11		7	30
Déchets dangereux		16		0	16
Pneus		3		2	5
Piles	1	4			5
Bois	0	0		5	5
Autres	0	2			2
Total	135	180	60	131	506

➤ Près de 500 bennes à disposition des usagers

Les chiffres indiqués comptabilisent les réceptacles de type colonne, bacs, caisse palette, fût, cuve, aire grillagée et râtelier

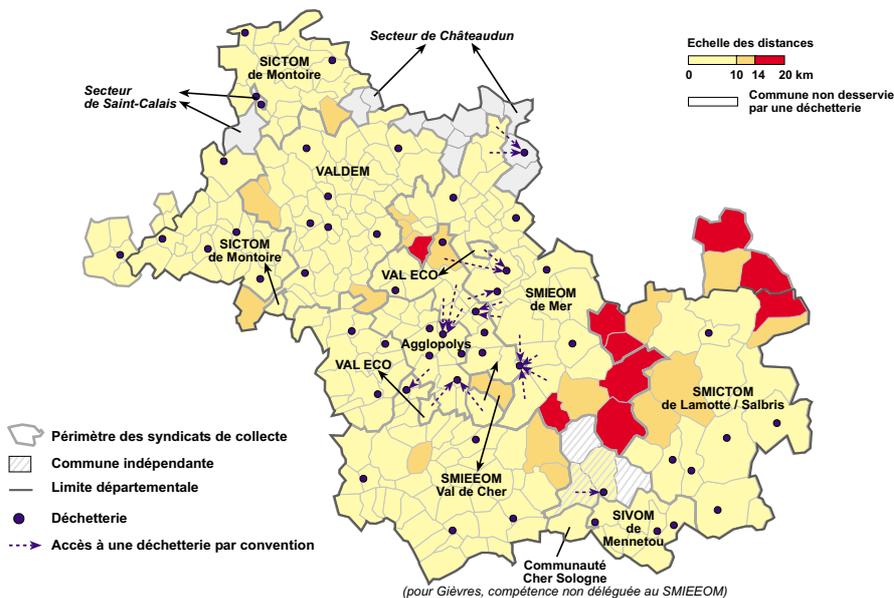
Nombre de jours et d'heures d'ouverture par semaine et nombre d'agents employés

	Sect I	Sect II	Sect III	Sect IV	Loir-et-Cher
Nb moyen de jours d'ouverture par semaine	4,2	3,2	6,0	2,6	3,6
Nb moyen d'heures d'ouverture par semaine	18,6	19,3	27,5	15,8	18,8
Nb total d'agents mobilisés	21	16	5	14	56
Nb moyen d'agents mobilisés	1,6	1,2	1,0	0,8	1,2

➤ 90 % de la population bénéficient de la présence d'une déchetterie à moins de 10 minutes en voiture (source DDE)

➤ 85 % des communes se trouvent à moins de 10 km d'une déchetterie (source DDE)

Distance d'accès à une déchetterie



Certaines communes ont conclu une convention pour l'accès de tout ou partie de leur population à une déchetterie géographiquement proche mais relevant d'un syndicat de collecte autre que celui auquel elles adhèrent ou située sur le territoire d'une commune indépendante

D'après source : Direction Départementale de l'Équipement (calcul des distances)

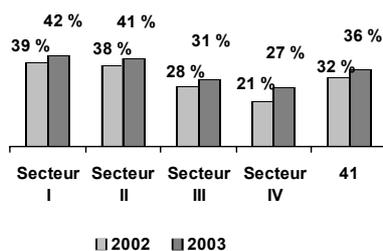
Plus d'un tiers des déchets ménagers collectés en déchetteries

➤ Plus d'un tiers des déchets ménagers sont collectés par les déchetteries du département. Cette proportion diffère d'un secteur à l'autre : de 27 % (sect. IV) à 42 % (sect I)

➤ Les tonnages déposés sont en forte croissance : + 14 % en 2003, et près de 40 % en 3 ans. La progression était très forte dans le secteur IV (+ un tiers)

➤ Une répartition par nature de déchets très stable : 90 % des tonnages collectés concernent à part égale le tout venant, les déchets verts et les déblais et gravats (près de 30 % chacun)

Part des déchets collectés en déchetterie par secteur de plan



Evolution des quantités de déchets collectées en déchetteries

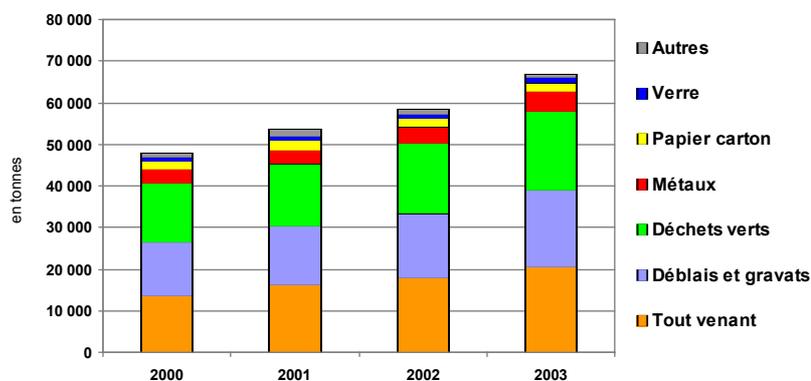
	2000	2001	2002	2003	Evol (%)	
					02/03	00/03
Secteur I	10 782*	10 826*	14 081	16 402	+ 16,5	+ 52,1*
Secteur II	21 748	24 886	25 817	27 866	+ 7,9	+ 28,1
Secteur III	8 323	7 383	9 477	10 432	+ 10,1	+ 25,3
Secteur IV	7 137	10 340	9 265	12 091	+ 30,5	+ 69,4
Total	47 990	53 435	58 640	66 791	+ 13,9	+ 39,2

* Les données pour la déchetterie de la Chartre-sur-le-Loir ne sont pas comptabilisées en 2000 et 2001

Quantités de déchets collectées en déchetteries par secteur

	2003				Total	Evol	
	Sect I	Sect II	Sect III	Sect IV		02/03	00/03
Tout venant	5 272	7 911	3 211	4 054	20 448	+ 14,8	+ 50,8
Déblais et gravats	3 585	10 086	3 265	1 772	18 708	+ 19,9	+ 45,6
Déchets verts	5 067	7 941	2 704	2 948	18 660	+ 10,7	+ 31,5
Métaux	1 289	1 281	839	1 441	4 851	+ 20,4	+ 48,1
Papier carton	661	424	412	744	2 241	+ 8,8	+ 2,9
Verre	384	132	0	636	1 152	+ 19,8	+ 11,3
Autres	143	91	1	495	731	- 45,1	- 19,0
Total	16 402	27 866	10 432	12 091	66 791	+ 13,9	+ 39,2

Evolution des quantités collectées en déchetteries par nature de déchets

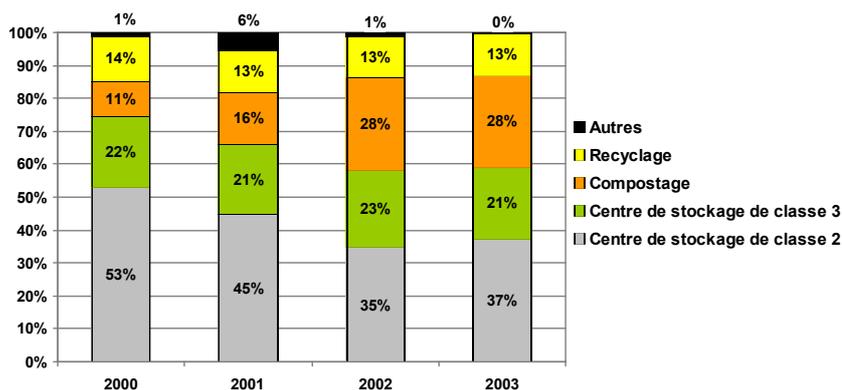


➤ On observe une modification progressive des modes de traitement réservés aux quantités réceptionnées par les déchetteries

➤ La transmission des déchets verts vers les plateformes de traitement spécialisées progresse d'année en année. Elle s'est systématisée

➤ Les centres de stockage (de classe 2 et 3) reçoivent moins de déchets des déchetteries (59 % des tonnages déchetteries, contre 75 % en 2000)

Evolution de la répartition des quantités de déchets collectées en déchetteries par destination

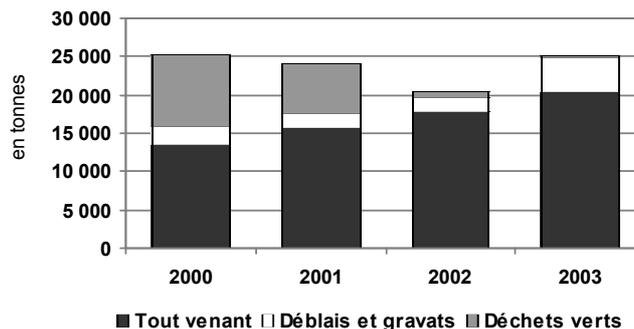


Répartition des quantités de déchets collectées dans les déchetteries par nature et par destination (en tonnes)

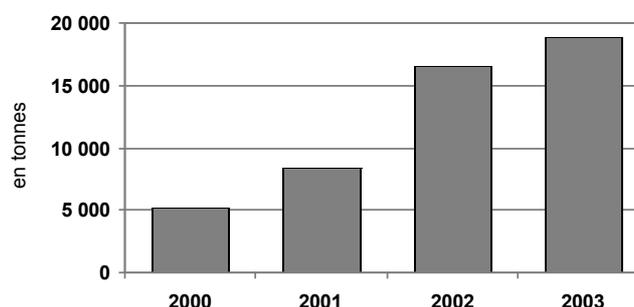
2003	CSDU 2	CSDU 3	Compostage	Filières Spécifiques de valorisation	Recyclage	Total
Tout venant	20 448 (100 %)					20 448
Déblais et gravats	4 448 (24 %)	14 260 (76 %)				18 708
Déchets verts	78 (0 %)		18 582 (100 %)			18 660
Métaux					4 851 (100 %)	4 851
Papier carton					2 241 (100 %)	2 241
Verre					1 152 (100 %)	1 152
Bois			303 (73 %)		113 (27 %)	416
Autres, non précisé				113 (100 %)		113
Batteries				73 (100 %)		73
Plastiques					67 (100 %)	67
Huiles				56 (100 %)		56
Piles				6 (100 %)		6
Total	24 974 38 %	14 260 21 %	18 885 28 %	248 0 %	8 424 13 %	66 791 100 %

➤ Le tout venant (les encombrants) représentent 31 % des déchets collectés dans les déchetteries de notre département. Il est enfoui en totalité en CSDU 2, en l'absence de mise en place de recyclerie permettant la réutilisation de certains déchets

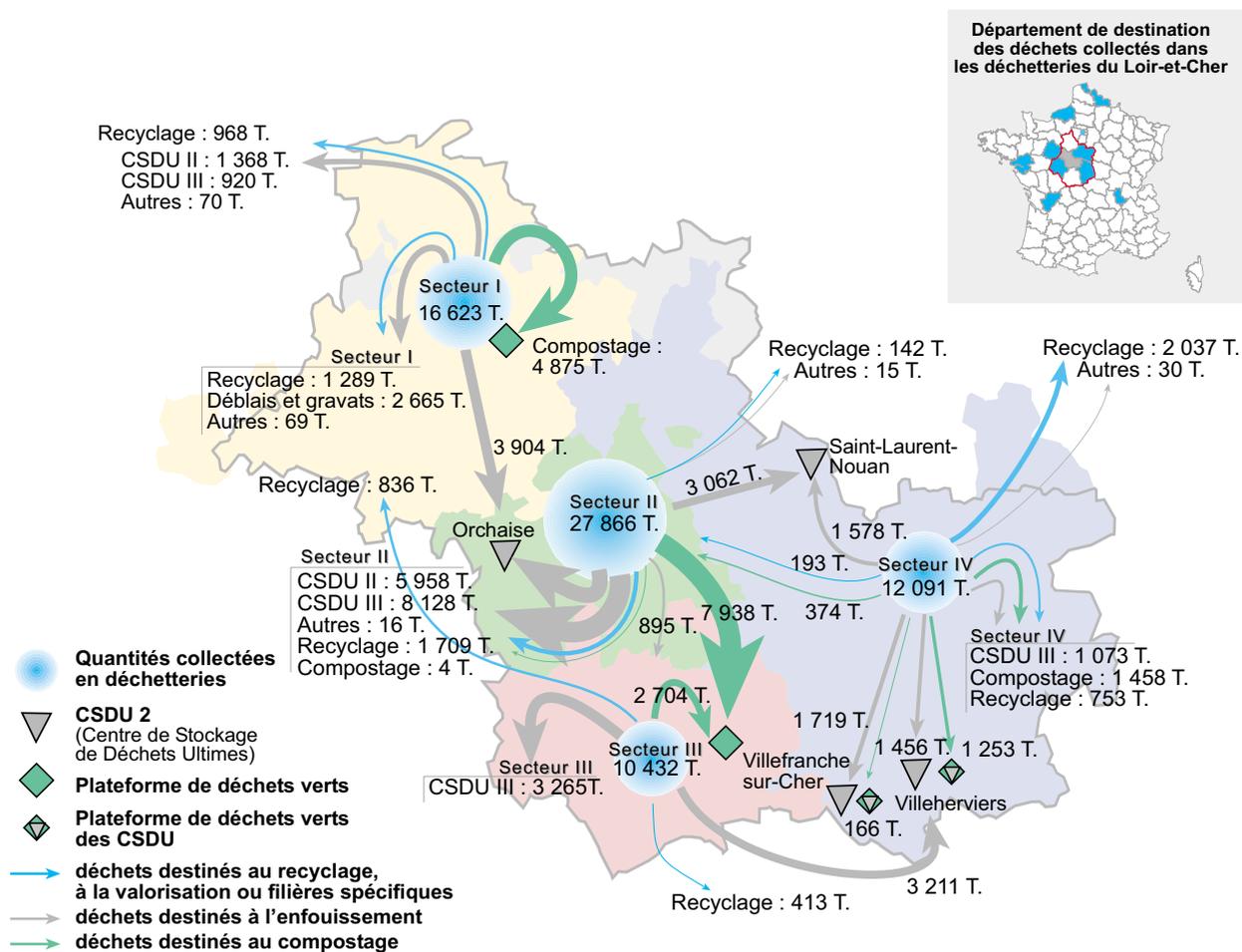
Evolution des quantités de déchets collectées dans les déchetteries à destination des CSDU 2



Evolution des quantités de déchets collectées dans les déchetteries à destination des plateformes de déchets verts



Flux de déchets au départ des déchetteries du Loir-et-Cher



Les centres de transfert

	Secteur du Plan	Date de création
Nouan-le-Fuzelier	IV	Janv. 2000
Vendôme	I	Juil. 2002

➤ Forte augmentation des quantités de déchets transitant par les centres de transfert (+ 52 % en 2003)

➤ Première année pleine d'exploitation pour le centre de Vendôme

➤ Ce sont en grande partie des ordures ménagères (72 %) mais leur part se réduit au profit des produits recyclables (28 %)

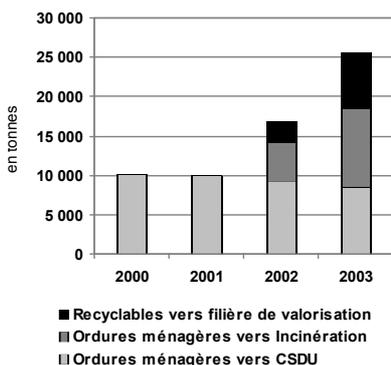
➤ Les transferts d'ordures ménagères sont orientés vers le centre de stockage de Villeherviers pour l'unité de Nouan-le-Fuzelier, vers le centre d'incinération de Blois pour celle de Vendôme

Quantités de déchets transitant par les centres de transfert (en tonnes)

		2000	2001	2002	2003
Quantités totales transférées		10 054	9 930	16 825	25 607
	Nouan-le-Fuzelier	10 054	9 930	9 934	11 176
	Vendôme			6 891	14 431
Quantités entrantes					
Ordures ménagères	Nouan-le-Fuzelier	10 054	9 930	9 221	8 594
	Vendôme			6 891	9 848
Verre	Nouan-le-Fuzelier				1 474
	Vendôme				2 205
Cartons, PJM*	Nouan-le-Fuzelier			488	719
Journaux, revues, magazines	Vendôme				1 473
Emballages	Nouan-le-Fuzelier			225	388
	Vendôme				905
Piles	Nouan-le-Fuzelier				1
Destination					
CSDU2	Nouan-le-Fuzelier	10 054	9 930	9 221	8 594
Incinération	Vendôme			5 044	9 848
Centre de Tri	Nouan-le-Fuzelier			225	388
	Vendôme			1 847	905
Valorisation auprès d'entreprises privées	Nouan-le-Fuzelier			488	2 194
	Vendôme				3 678

* Papier, journaux, magazines

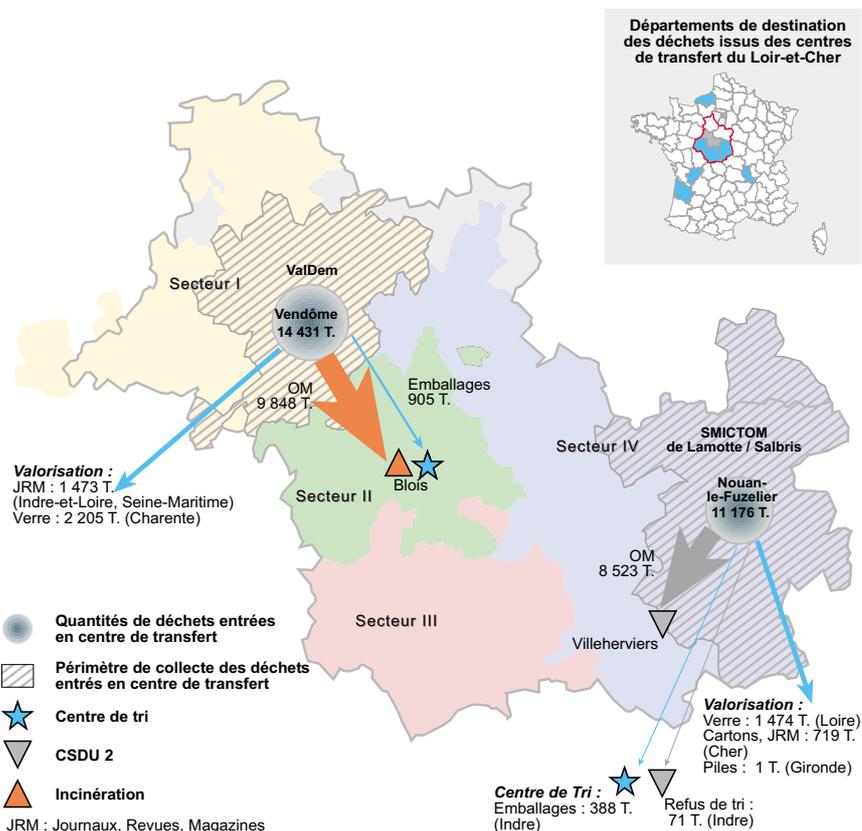
Evolution des quantités de déchets transférées par nature et destination



Centre de transfert

Le centre de transfert est un intermédiaire entre la collecte et le centre de traitement. Il permet l'optimisation de l'utilisation des matériels de collecte et se justifie à partir d'une certaine distance. Les déchets acheminés par les véhicules de collecte sont regroupés, stockés et compactés. Ils sont ensuite évacués par un mode de transfert à grande capacité vers le centre de traitement.

Synthèse des flux des centres de transfert



Les centres de tri

Le centre de tri de Blois

	Secteur du Plan	Date de création
Blois	II	Juil. 2000

➤ Progression de près de 15 % des déchets ménagers traités par le centre de tri de Blois (4 520 tonnes en 2003), seul habilité à en recevoir dans le département

➤ Ces déchets proviennent des secteurs II (à hauteur de 68 %), I (20 %) et IV (12 %)

➤ A noter que 4 771 tonnes de déchets sont orientées vers des centres de tri extérieurs, dans le Cher (1 583 t), l'Indre (459 t), le Loiret (1 911 t) et la Sarthe (818 t)

➤ Toutes les matières sont ensuite acheminées à l'extérieur du département pour être valorisées. Les refus de tri sont dirigés vers l'unité d'incinération de Blois

➤ Les tonnages de verre ne sont pas traités dans le centre de tri, leur qualité permettant leur envoi direct vers les filières de recyclage. Ils représentent 3 451 tonnes pour l'année 2003

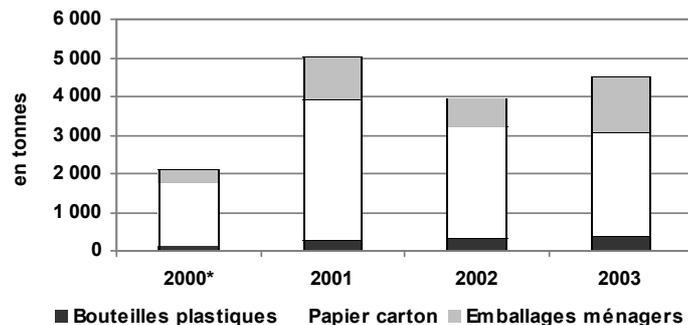
Evolution des quantités de déchets entrées dans le centre de tri par type

	2000 *	2001	2002	2003	Evol.02/03 (en %)
Bouteilles Plastiques	130	290	310	354	+ 14,2
Papier carton **	1 655	3 621	2 887	2 719	- 5,8
Emballages ménagers	287	1 120	737	1 447	+ 96,3
Total	2 072	5 031	3 934	4 520	+ 14,9

* mis en service en juillet 00

** Les tonnages papier carton comprennent les apports déchetterie

Evolution des quantités de déchets entrées dans le centre de tri par type



Produits valorisés (en tonnes)

	2000	2001	2002	2003	Evol.02/03 (en %)
Aluminium	3	4	10	8	- 20
PET* couleur	133	53	54	85	+ 57,4
Tétra	42	24	76	91	+ 19,7
PEHD	30	93	88	160	+ 81,8
Acier	44	165	115	206	+ 79,1
PET cristal	2	301	257	347	+ 35
GDM **				605	-
Cartons	289	761	628	888	+ 41,4
JRM	781	2 183	1 845	1 170	- 36,6
Refus de tri	284	877	550	612	+ 11,3
Total	1 608	4 461	3 623	4 172	+ 15,2

* PET : Polyéthylène Téréphtalate - Tétra : Emballages alimentaires tétra briques -

PEHD : Polyéthylène haute densité - JM : journaux, magazines

** GDM : le gros de magasin correspond à des journaux, revues, magazines non triés, à destination d'une entreprise privée pour valorisation. Cette catégorie était précédemment comprise dans la catégorie JRM

Centre de tri

Installation permettant d'effectuer un tri industriel et un conditionnement des déchets avant transfert vers les centres de recyclage.

Les déchets industriels banals : les centres de tri de Marolles et de Villeherviers*

	Secteur du Plan	Date de création
Marolles	II	Oct. 2001
Villeherviers	IV	Janv. 1997

➤ Près de 4 000 tonnes de DIB sont traitées par les centres de tri spécialisés de Marolles et Villeherviers

* Centres de tri spécialisés dans les déchets industriels banals (DIB) pour lesquels les informations ont pu être collectées (liste non exhaustive).

Evolution des quantités de déchets entrées dans les centres de tri* par type

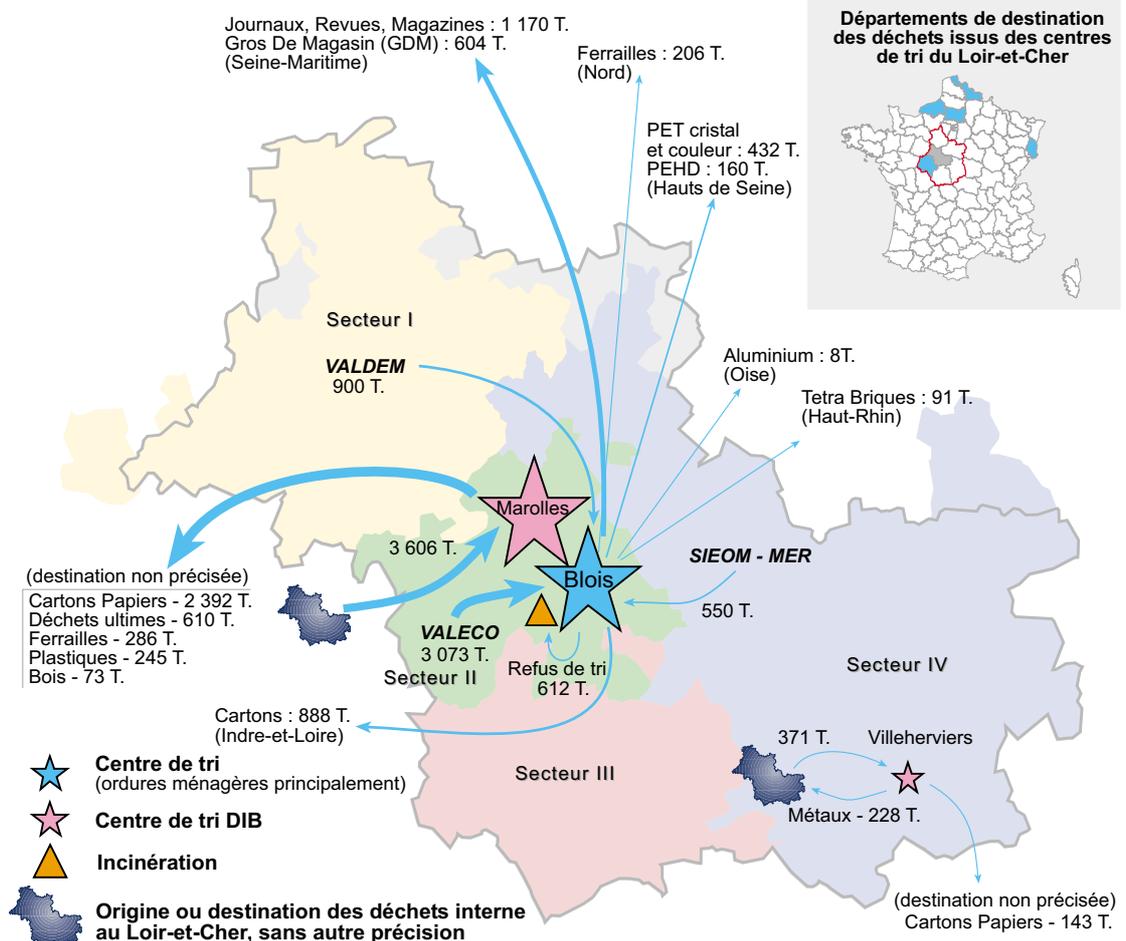
	2000	2001*	2002*	2003
Par type				
Papiers cartons	619	268	220	2 535
Déchets ultimes	nc	nc	nc	610
Métaux	254	273	248	514
Plastiques	nc	nc	nc	245
Bois	nc	nc	nc	73
Par centre de tri				
Villeherviers	873	541	468	371
Marolles		nc	nc	3 606
Total	873	541	468	3 977

nc : non communiqué

* unité de Villeherviers uniquement

Le verre transitant par le centre de Villeherviers est envoyé directement vers les filières de recyclage (8 tonnes en 2003).

Flux de déchets entrant et sortant des centres de tri du Loir-et-Cher



Les centres de compostage

Les centres de compostage

	Secteur du Plan	Date de création	Date de fermeture
Traitement des ordures ménagères et DV			
Vendôme (OM)	I	1981	Juil. 2002
Choussy (DV et OM brutes)	III	1976	Mars 2003
Plateformes de déchets verts			
Savigny-sur-Braye	I	Oct. 2002	/
Vendôme (DV)	I	1998	/
Thenay	III	Sept. 2001	/
Plateformes de déchets verts des CSDU 2			
Orchaise	II		/
Saint-Laurent-Nouan	IV		/
Villefranche-sur-Cher	IV	Début 2003	/
Villeherviers	IV		/

Les plateformes de compostage des ordures ménagères brutes

Evolution des quantités de déchets entrant en compostage

	1999	2000	2001	2002	2003
Traitement des ordures ménagères	36 496	35 421	33 484	25 298	2 862
Vendôme (OM)	13 493	11 065	10 122	4 848	/
Choussy * (DV et OM brutes)	23 003	24 356	23 362	20 450	2 862

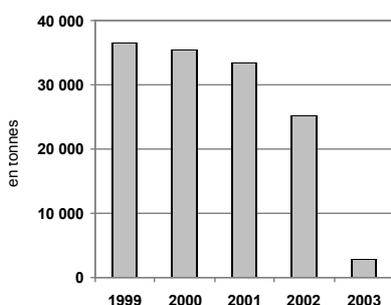
* La plateforme de compostage de Choussy a reçu en 2003, 15 401 tonnes de déchets, non compostés et réorientés vers l'enfouissement et l'incinération

Evolution des quantités sortantes

	1999	2000	2001	2002	2003
Compost (Valorisation agronomique)	5 638	6 221	8 237	4 623	570
<i>Part en %</i>	<i>19,5</i>	<i>22,8</i>	<i>27,2</i>	<i>19,6</i>	<i>3,1</i>
Choussy	1 507	1 373	4 672	2 933	570
Vendôme (OM)	4 131	4 848	3 565	1 690	/
Refus de compostage	23 263	21 052	22 062	18 919	17 814
<i>Part en %</i>	<i>80,5</i>	<i>77,2</i>	<i>72,8</i>	<i>80,4</i>	<i>96,9</i>
<i>Acheminés vers CSDU 2</i>					
Choussy *	15 745	15 123	16 223	16 129	6 016
Vendôme (OM)	7 518	5 929	5 839	2 790	/
<i>Orientés vers centre d'incinération</i>					
Choussy *					11 798
Total	28 901	27 273	30 299	23 542	18 384
Choussy	17 252	16 496	20 895	19 062	18 384
Vendôme (OM)	11 649	10 777	9 404	4 480	/

* Les déchets délestés par le centre de compostage de Choussy dans le cadre de son arrêt technique (28 Février 2003), ont été envoyés en partie vers les Centres de Stockage des Déchets Ultimes (CSDU 2) de Villeherviers et de Saint-Laurent-Nouan, le reste vers le centre d'incinération de Blois

Evolution des quantités d'ordures ménagères brutes entrant en compostage



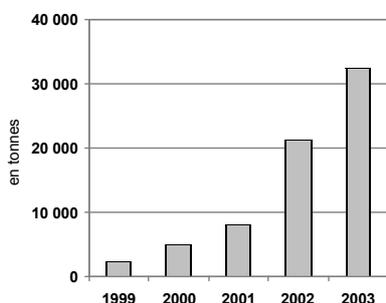
➤ Fermeture de la dernière plateforme de ce type en mars 2003

➤ Le compost d'ordures ménagères brutes étant de mauvaise qualité en raison notamment de la présence d'inertes, le SMIEEOM du Val de Cher s'est orienté vers la mise en place d'une nouvelle plateforme de compostage de bio déchets (FFOM + DV) répondant aux dernières normes en la matière (mise en service mi-2004)

➤ Seules 2 862 tonnes ont été valorisées au cours de cette période. Les refus de compostage ont été dirigés vers des centres de stockage ou d'incinération

Les plateformes de co-compostage (hors celles complémentaires des CSDU 2)

Evolution des quantités de déchets entrant dans les plateformes de compostage de déchets verts



➤ Désormais 3 plateformes de traitement organique sont en service en Loir-et-Cher

➤ Très forte progression en conséquence des quantités traitées (8 000 t en 2001, 32 000 t en 2003)

➤ 60 % des tonnages réceptionnés sont constitués de déchets verts (progression d'un quart en un an)

➤ Globalement, 39 % des déchets traités par ces plateformes arrivent de l'extérieur du Loir-et-Cher. Ainsi, 12 624 tonnes réceptionnées par l'unité de Savigny-sur-Braye, principalement des Industries Agro Alimentaires et des boues de stations d'épuration, proviennent de l'extérieur du département (Sarthe)

➤ Forte utilisation locale du compost fabriqué (valorisation agronomique), le reste destiné à la revégétalisation de sites dégradés

Le compostage

Le compostage est un traitement aérobie (en présence d'air) des déchets fermentescibles.

Il conduit à la production d'un amendement organique utile pour les sols : le compost.

Il peut être mis en œuvre à toutes les échelles.

On distingue : le compostage individuel réalisé par les ménages ; le compostage de proximité dans des quartiers, des établissements collectifs, à la ferme, etc ; le compostage centralisé dans des installations de moyenne ou grande capacité.

Les déchets verts

Matières végétales issues de l'exploitation, de l'entretien ou de la création de jardins ou d'espaces verts publics et privés ainsi que les déchets organiques des activités horticoles professionnelles ou municipales, à l'exception des supports de culture.

Une partie de ces déchets verts, ceux des ménages, sont inclus dans les ordures ménagères. En revanche tous les déchets verts ne sont pas tous des déchets municipaux ; en effet sont concernés également les déchets verts des entreprises.

Evolution des quantités entrant dans les plateformes de co-compostage par nature de déchets

	1999	2000	2001	2002	2003
Savigny-sur-Braye				5 323	13 940
déchets verts				2 274	3 211
boues de station d'épuration					8 464
déchets des ind. agroalimentaires				2 889	1 703
déjections animales				143	339
autre (chanvre)				17	223
Vendôme (déchets verts)	2 500	5 100	8 000	4 000	5 000
Thenay				11 963	13 382
déchets verts				9 376	11 126
boues des stations d'épuration				2 587	2 256
Total	2 500	5 100	8 000	21 286	32 322

Evolution des quantités sortantes par nature de produits et par destination

	1999	2000	2001	2002	2003
Compost	500	1 000	3 500	7 651	11 172
<i>Part en %</i>	<i>100,0</i>	<i>87,0</i>	<i>82,4</i>	<i>91,3</i>	<i>98,9</i>
Valorisation agronomique Ensemble	500	1 000	3 500	5 011	7 916
Thenay				3 211	
Savigny-sur-Braye					3 616
Vendôme (dv)	500	1 000	3 500	1 800	4 300
Revégétalisation de sites dégradés					
Thenay				2 640	3 256
Refus de compostage		150	750	731	123
<i>Part en %</i>	<i>0,0</i>	<i>13,0</i>	<i>17,6</i>	<i>8,7</i>	<i>1,1</i>
Acheminés vers CSDU 2					
Thenay				231	23
Orientés vers centre d'incinération					
Vendôme (dv)		150			
Utilisés pour revégétalisation					
Vendôme (dv)			100	250	
Utilisés pour valorisation agronomique					
Vendôme (dv)			650	250	100
Total	500	1 150	4 250	8 382	11 295
Thenay				6 082	3 279
Savigny-sur-Braye					3 616
Vendôme (dv)	500	1 150	4 250	2 300	4 400

➤ les centres de stockage de déchets ultimes sont tous dotés d'une plateforme de traitement des déchets verts. Mise en place de celle de Villefranche en début 2003

➤ Légère baisse des tonnages de végétaux valorisés

➤ Plus de 26 000 tonnes de déchets verts traitées dans les différentes plateformes du Loir-et-Cher

Les plateformes de déchets verts complémentaires des CSDU 2

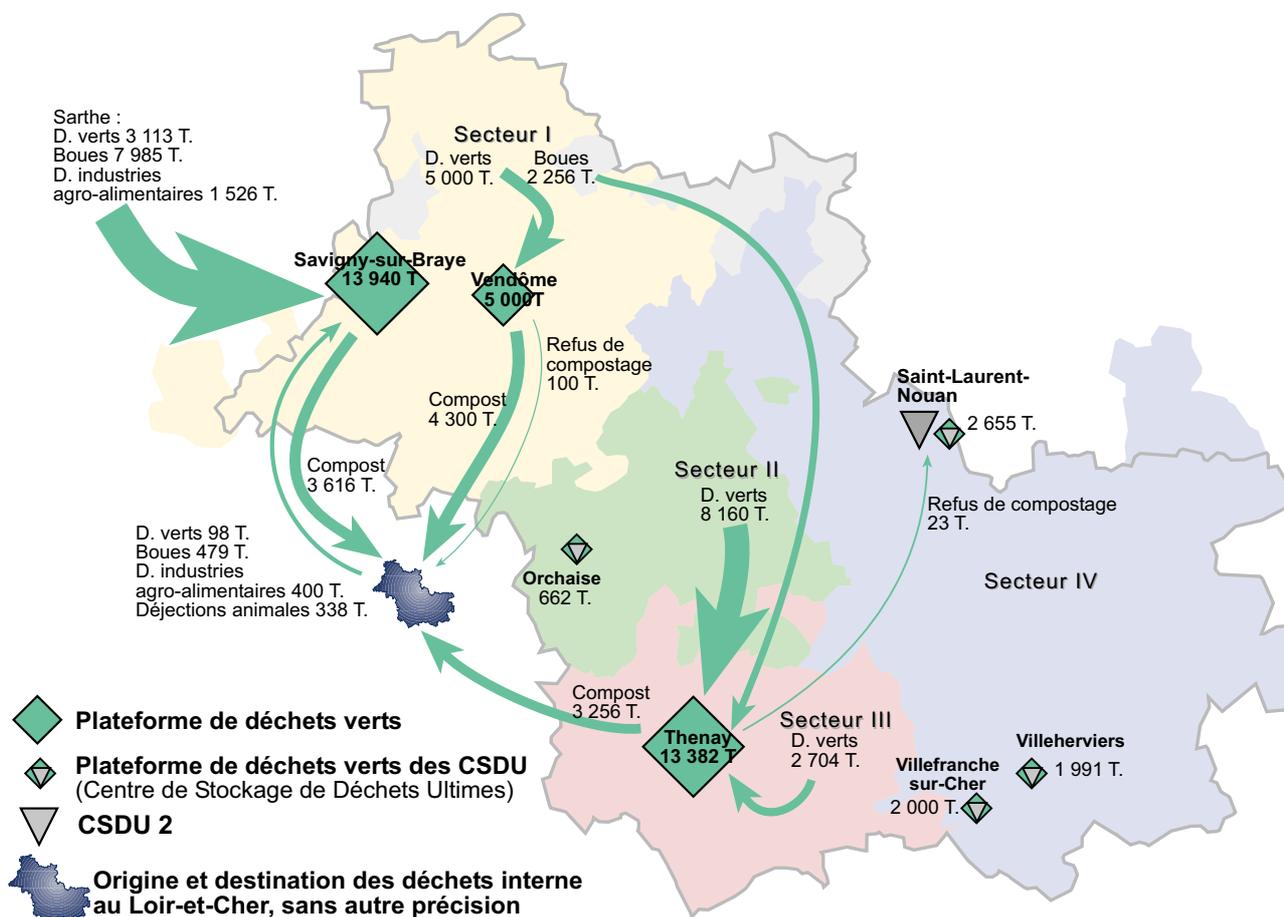
Quantités de déchets végétaux valorisées dans les centres de stockage de déchets ultimes en 2003

	2002	2003
Plateformes de stockage de déchets verts des CSDU 2	7 934	7 308
Orchaise	2 608	662
Saint-Laurent-Nouan	3 194	2 655
Villeherviers	2 132	1 991
Villefranche-sur-Cher	/	2 000

Le compostage individuel

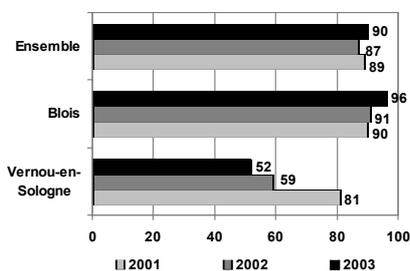
	Sect I	Sect II	Sect III	Sect IV	Loir-et-Cher
Nombre de bio-composteurs distribués	2 600	4 241	0	2 180	9 021

Flux de déchets verts entrant et sortant des centres de compostage du Loir-et-Cher

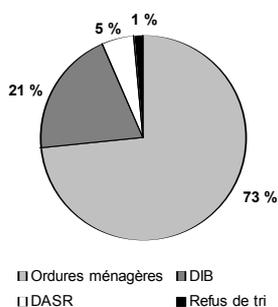


Les centres d'incinération

Taux d'utilisation des capacités autorisées des centres d'incinération



Répartition des déchets incinérés par type en 2003



- Les quantités de déchets incinérées dans le département sont en augmentation de près de 4 % en 2003
- Le tonnage d'ordures ménagères incinérées dans le centre de Vernou-en-Sologne diminue de plus de 12 % (en raison de travaux de remise aux normes), alors que celui de Blois progresse de 10 %
- Le département atteint un taux d'utilisation des capacités autorisées de 90 %
- 5 % des déchets incinérés proviennent de l'extérieur du Loir-et-Cher (même proportion pour les ordures ménagères brutes)

Mâchefers : résidus solides de l'incinération récupérés au niveau du four de combustion ; leur mode d'élimination varie suivant leur teneur en substances polluantes.

REFIOM : résidus d'épuration des fumées d'incinération d'ordures ménagères.

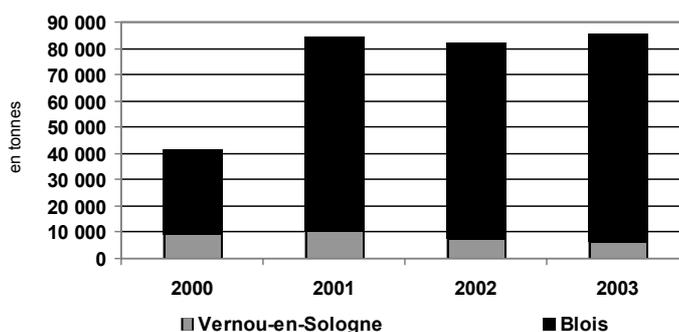
Les centres d'incinération

	Secteur du Plan	Capacité	Date de création	Date de fermeture
Blois	II	82 500 t / an	2000	/
Vernou-en-Sologne	IV	12 500 t / an	1987	/
Nouan-le-Fuzelier	IV		1984	2000

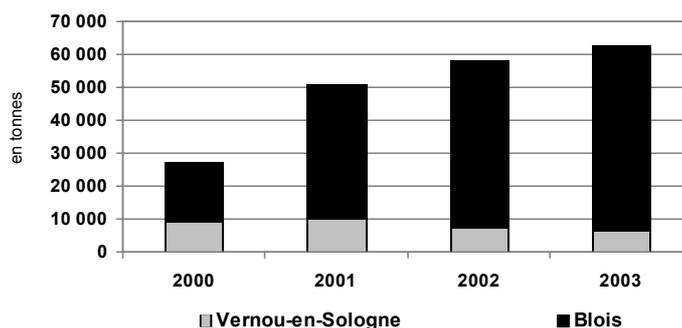
Evolution des quantités de déchets entrant en centre d'incinération par nature et par centre

	Unité d'incinération	2000	2001	2002	2003	Evol (%)	
						02/03	00/03
Par nature de déchets							
Ordures ménagères	Blois	18 421	40 791	50 914	56 178	+ 10,3	+ 205
	Vernou-en-Sologne	9 009	10 125	7 365	6 437	- 12,6	- 28,5
	Total	27 430	50 916	58 279	62 615	+ 7,4	+ 128,3
DIB	Blois	14 038	30 174	19 939	18 128	- 9,1	+ 29,1
Déchets d'activités de soins à risques (DASR)	Blois		2 480	3 445	3 966	+ 15,1	-
Refus de tri	Blois	284	877	550	612	+ 11,3	+ 115,5
Par centre d'incinération							
	Blois	32 743	74 322	74 848	78 885	+ 5,4	+ 140,9
	Vernou-en-Sologne	9 009	10 125	7 365	6 437	- 12,6	- 28,5
	Total	41 752	84 447	82 213	85 322	+ 3,8	+ 104,4

Répartition des tonnages entrants par centre d'incinération (toutes catégories confondues)



Evolution des quantités d'ordures ménagères incinérées par centre d'incinération

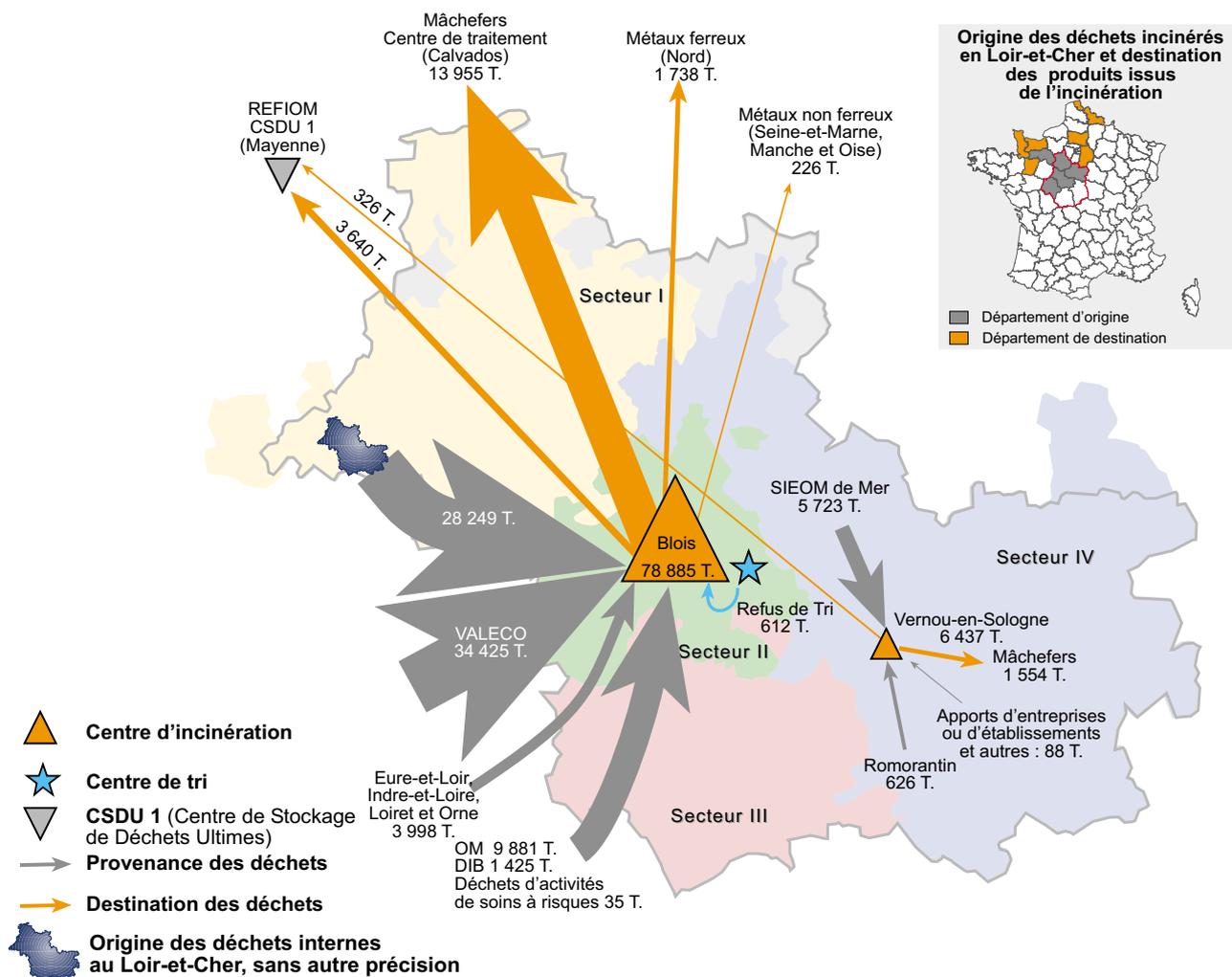


Evolution de la répartition des sous-produits de l'incinération par centre

		2000	2001	2002	2003
REFIOM					
	Vernou-en-Sologne	378	508	322	326
	Blois	1 403 *	3 322	3 579	3 640
	Total	1 781	3 830	3 901	3 966
Mâchefers					
	Vernou-en-Sologne	1 982	2 667	1 751	1 554
	Blois	5 782 *	12 941	15 051	13 955
	Total	7 764	15 608	16 802	15 509
Métaux ferreux					
	Blois			1 010	1 738
	Total			1 010	1 738
Métaux non ferreux					
	Blois			94	226
	Total			94	226
Total		9 545	19 438	21 807	21 439

* données pour 6 mois d'utilisation

Flux de déchets entrant et sortant des centres d'incinération du Loir-et-Cher



Les centres de stockage des déchets ultimes de classe 2 (CSDU 2)

Les centres de stockage de déchets ultimes (CSDU 2)

	Secteur du Plan	Capacité	Date de création	Date de fermeture
Orchaise	II	35 000 t / an	1988	
Saint-Laurent-Nouan	IV	70 000 t / an	1979	
Thenay	III		1985	2000
Villefranche-sur-Cher	IV	32 000 t / an	1987	
Villeherviers	IV	100 000 t / an	1992	

➤ Stabilisation en 2003 des quantités enfouies (+ 0,6 %). Mais celles-ci ont diminué de 30 % depuis 2000

➤ Réduction de moitié des ordures ménagères stockées depuis 1999, et de près de 10 % en un an. Elles proviennent presque en totalité du Loir-et-Cher (95 %) ; celles d'origine extérieure ont diminué de 77 % en 2003

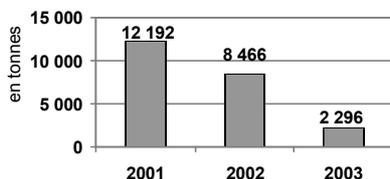
➤ Les DIB constituent le volume le plus important des déchets stockés. Ce dernier a augmenté de 14 % en 2003, mais la tendance sur les cinq dernières années est plutôt à la baisse. Il émane pour 60 % du département

➤ Globalement, toutes catégories de déchets confondues, près d'un tiers des tonnages entrants arrivent de l'extérieur du Loir-et-Cher

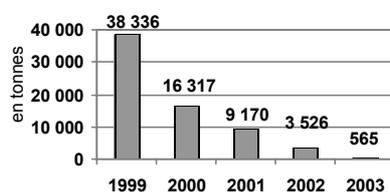
Evolution des quantités de déchets stockés dans les CSDU 2

	2000	2001	2002	2003	Evol (%)	
					02/03	00/03
Orchaise	44 778	38 154	36 883	28 239	- 23,4	- 36,9
Ordures ménagères	10 931	5 232	6 702	5 518	- 17,7	- 49,5
Déchets industriels banals (DIB)	33 847	27 187	15 858	10 979	- 30,8	- 67,6
Refus de compostage		5 735	2 818			
Autres			11 505	11 742	+ 2,1	
Saint-Laurent-Nouan	64 773	46 148	42 460	50 522	+ 19,0	- 22,0
Ordures ménagères	16 513	11 991	6 839	1 866	- 72,7	- 88,7
Déchets industriels banals (DIB)	37 221	30 088	32 419	46 032	+ 42,0	+ 23,7
Refus de compostage	6 570	135	708	565	- 20,2	- 91,4
Autres	4 469	3 934	2 494	2 059	- 17,4	- 53,9
Villefranche-sur-Cher	65 999	32 200	33 971	37 553	+ 10,5	- 43,1
Ordures ménagères	18 633	6 300	4 429	5 381	+ 21,5	- 71,1
Déchets industriels banals (DIB)	33 737	21 600	22 223	22 881	+ 3,0	- 32,2
Refus de compostage	5 702	3 300				
Refus de broyage automobile	5 055					
Autres	2 872	1 000	7 319	9 291	+ 26,9	+ 223,5
Villeherviers	70 007	94 728	66 129	64 211	- 2,9	- 8,3
Ordures ménagères	15 740	18 557	20 776	22 247	+ 7,1	+ 41,3
Déchets industriels banals (DIB)	34 322	28 620	22 780	26 359	+ 15,7	- 23,2
Refus de broyage automobile	19 945	41 470	22 573	15 605	- 30,9	- 21,8
Autres		6 081				
Ensemble du département	258 331	211 231	179 443	180 525	+ 0,6	- 30,1
Ordures ménagères	61 817	42 080	38 746	35 012	- 9,6	- 43,4
Déchets industriels banals (DIB)	139 127	107 495	93 280	106 251	13,9	- 23,6
Refus de compostage	16 317	9 170	3 526	565	- 84,0	- 96,5
Refus de broyage automobile	25 000	41 470	22 573	15 605	- 30,9	- 37,6
Autres	16 070	11 016	21 318	23 092	8,3	43,7

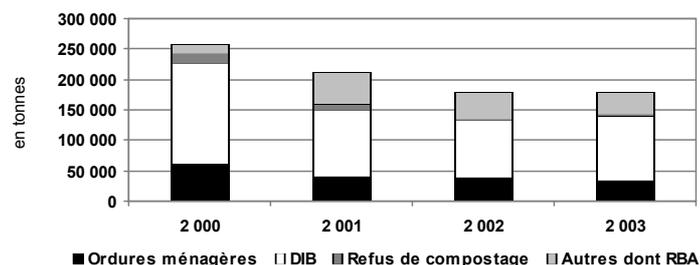
Evolution des quantités d'ordures ménagères enfouies, provenant de l'extérieur du Loir-et-Cher



Evolution des quantités de refus de compostage enfouies en Loir-et-Cher

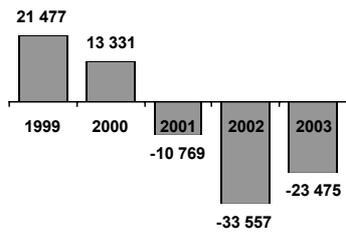


Evolution des quantités de déchets enfouies dans les CSDU 2 par nature de déchets



RBA : Refus de Broyage Automobile

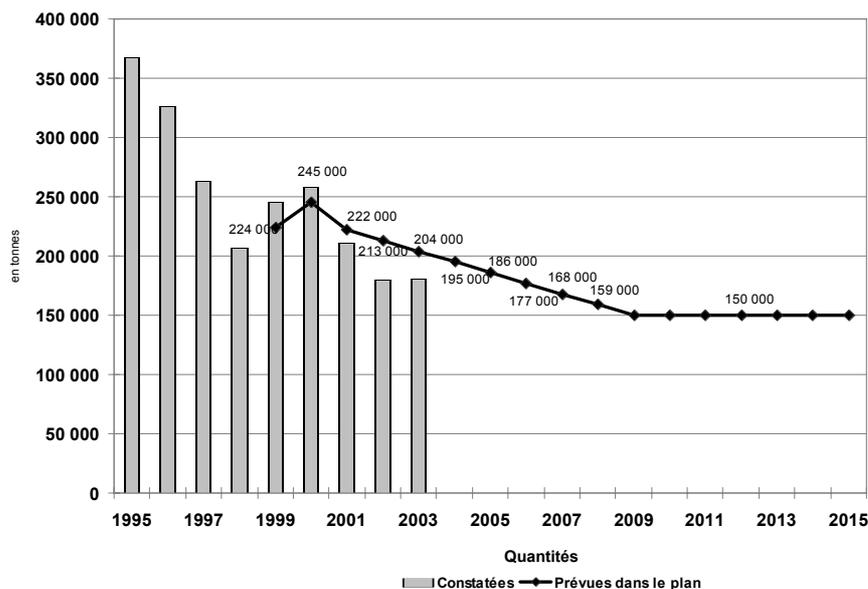
Ecarts entre les quantités enfouies et celles prévues dans le plan (en tonnes)



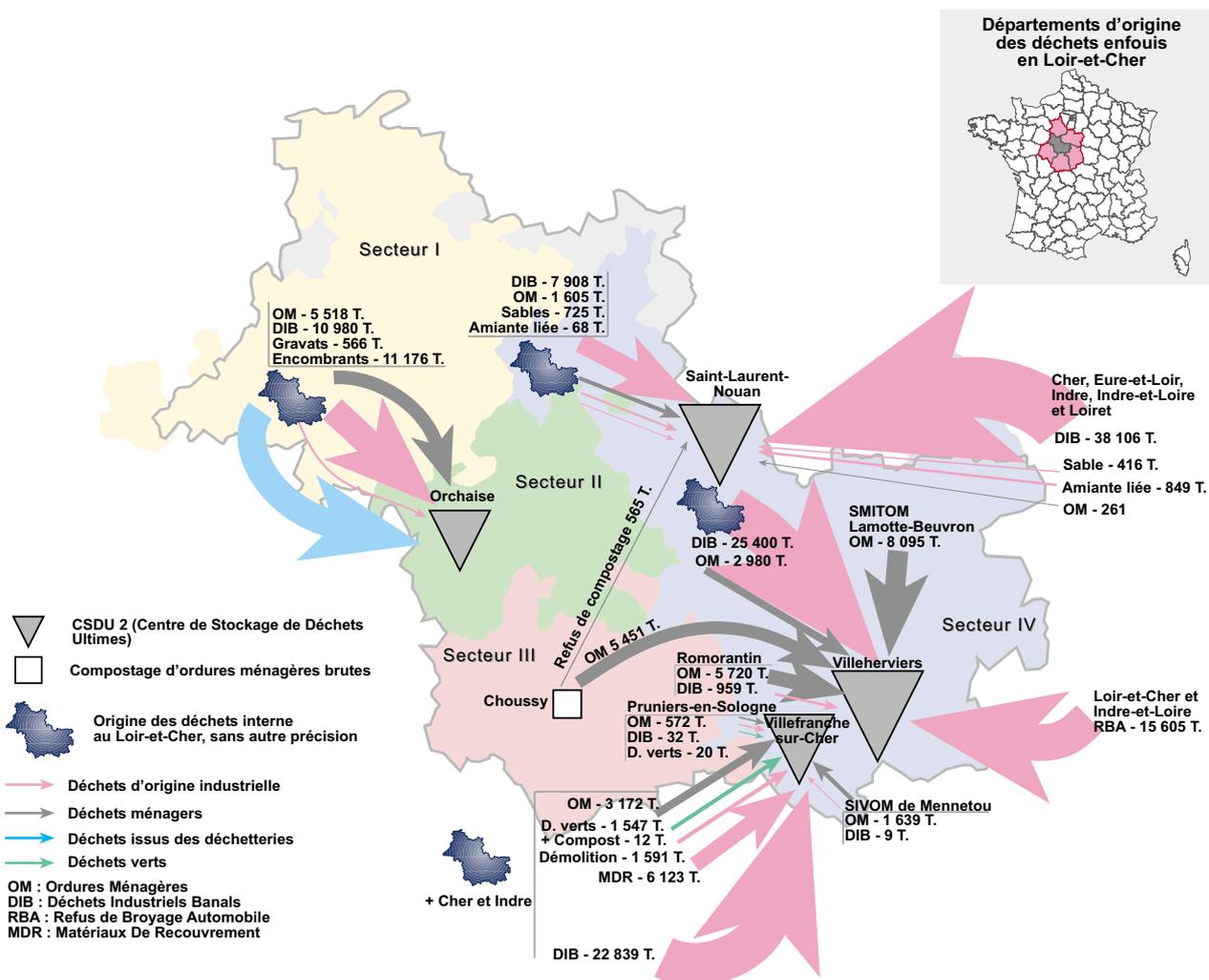
Centre de stockage des déchets ultimes (CSDU)

Permet de stocker des déchets dits ultimes par enfouissement sous certaines conditions. Il est conçu comme le maillon final de la chaîne de traitement. Il existe à ce jour trois catégories contrôlées dont l'implantation dépend des caractéristiques géologiques et hydrogéologiques des lieux ainsi que de la nature des déchets qu'on souhaite y stocker. **Les CSDU de Classe I** acceptent des déchets dangereux. **Les CSDU de Classe II** accueillent les ordures ménagères et les résidus assimilés (DIB). **Les CSDU de Classe III** accueillent uniquement des déchets inertes.

Evolution des quantités de déchets enfouies constatées et prévues dans le plan



Synthèse des flux des CSDU de classe 2



Les flux interdépartementaux

➤ Les flux interdépartementaux sont importants

➤ Il entre, a priori, davantage de déchets en Loir-et-Cher qu'il n'en sort. Les quantités entrantes sont d'origine proche (départements de la région Centre, Sarthe et Orne) tandis que les quantités sortantes sont souvent acheminées loin du département

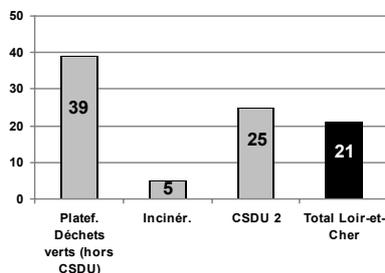
➤ Globalement, 20 % des déchets traités localement sont d'origine extérieure (déchets entrant dans les installations de traitement des ordures ménagères du département, quelle que soit leur nature, c'est-à-dire DIB et autres y compris)

➤ A l'inverse, 15 % du gisement départemental de déchets ménagers (soit 28 000 tonnes) sont acheminés hors du département, principalement vers les filières de recyclage, plus rarement vers un centre de tri ou de stockage. S'y ajoutent les sous-produits de l'incinération (près de 20 000 tonnes)

➤ Les flux interdépartementaux d'ordures ménagères brutes (issues de la collecte ordinaire) sont désormais infimes (4 700 tonnes en provenance de quatre départements de la région ; aucun tonnage sortant)

➤ Un tiers des DIB (identifiés comme tels) traités dans le département émanent de l'extérieur

Proportion de déchets traités en Loir-et-Cher en 2003 provenant de l'extérieur (en %)



Les flux interdépartementaux Origine et destination géographiques des déchets (hors déchets collectés et traités dans le Loir-et-Cher)

Par mode de traitement ou de collecte	Total Région Centre (hors 41)	dont					Total hors Région Centre	Total
		Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loiret		
Plateforme de déchets verts							12 624	12 624
dont Boues de STEP							7 985	7 985
Déchets verts							3 113	3 113
Déchets industr. et agric.							1 526	1 526
Incinération	3 998						260	4 258
dont OM	2879				1 690	1 189		2 879
DASR	1119		398		721			1 119
DIB							260	260
Enfouissement	46 021							46 021
dont DIB	42 031	2 250*	4 741	1 680*	9 515	23 845		42 031
OM	2 296	375*	261	1 660				2 296
Amiante liée	788	49	81	1	17	640		788
Déchets verts	455			455				455
Sables	416		27		189	200		416
Démolition/MDR	35			35				35
Total	50 019	2 674	5 508	3 831	12 132	25 874	12 884	62 903

Quantités entrantes

Déchets ménagers du Loir-et-Cher issus de la collecte sélective (apport volontaire, porte à porte) et traités ou valorisés à l'extérieur

Orientés vers les filières de recyclage							
dont Verre	2 493					8 684	11 177
Cartons, PJM	56	56				8 676	8 732
Encombrants	2 195	722		1473			2 195
Piles	234					234	234
Emballages plastiques, métaux, complexes						8	8
	8	8					8
Orientés vers des centres de tri	3 953					818	4 771
dont Cartons, PJM	2 021	275			1 746	640	2 661
Emballages plastiques, métaux, complexes	853	300**		388	165**	178	1 031
Verre	1 008	1 008					1 008
Orientés vers enfouissement						45	45
encombrants						45	45

Déchets ménagers du Loir-et-Cher collectés en déchetteries et traités ou valorisés à l'extérieur

Orientés vers les filières de recyclage							
dont Papier - carton	791					3 167	3 958
Verre	453	38		415		1 278	1 731
Métaux***	242				242	596	838
Plastiques						51	51
Orientés vers enfouissement						2 288	2 288
de cl. 2 et 3							
dont Tout venant						1 368	1 368
Déblais et gravats						920	920

Déchets issus du centre de tri de Blois traités ou valorisés à l'extérieur

Centres de tri							
dont Verre	888					6 243	7 131
JRM						3 572	3 572
Cartons				888		1 170	1 170
Gros De Magasin						604	604
PET						432	432
Métaux***						214	214
PEHD						160	160
Tétra briques						91	91

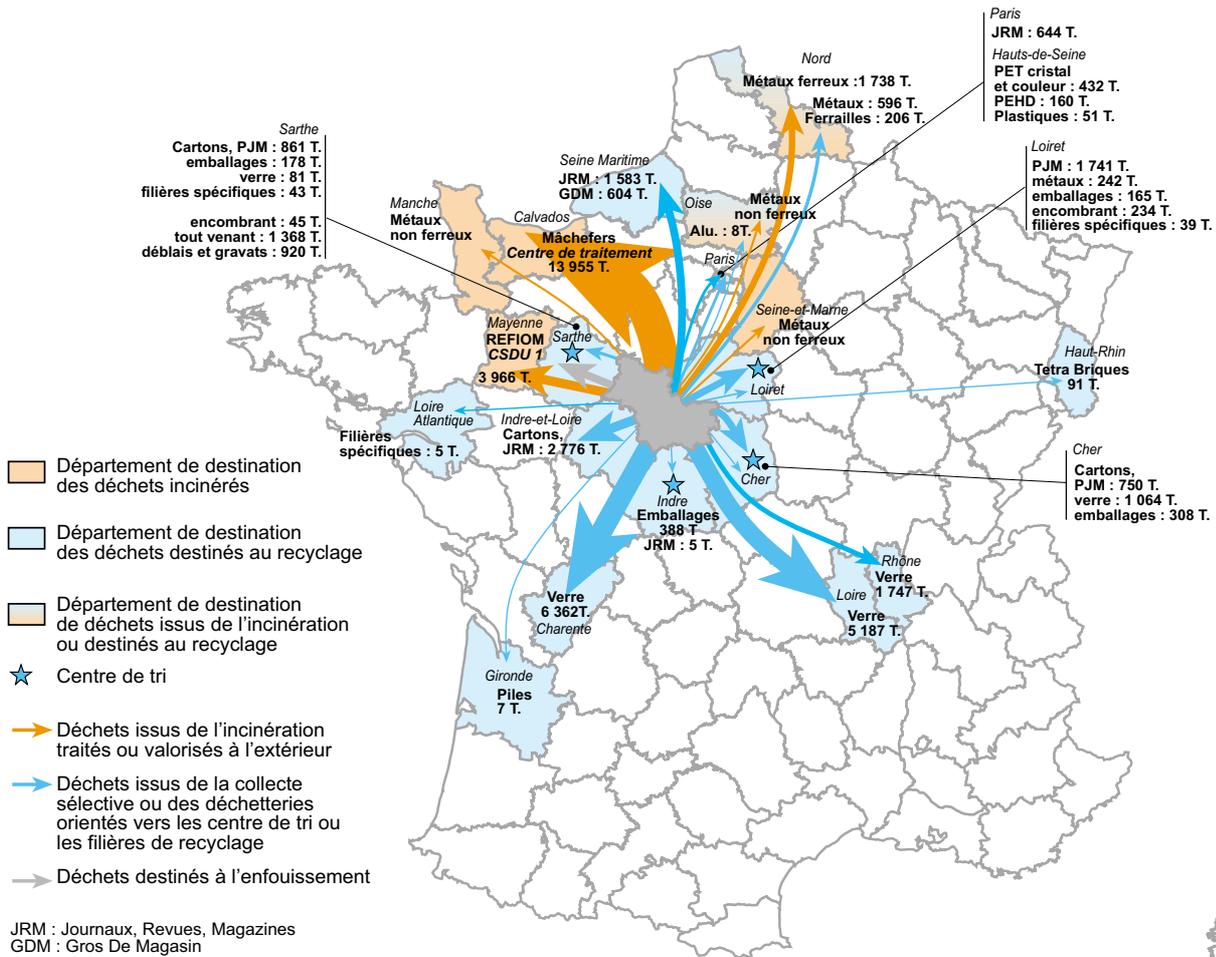
Déchets issus de l'incinération en Loir-et-Cher traités ou valorisés à l'extérieur

Incinération							
dont Mâchefers						19 885	19 885
REFIOM						13 955	13 955
Métaux***						3 966	3 966
						1 964	1 964
Total	8 125	2 407		388	2 776	2 387	41 130
							49 255

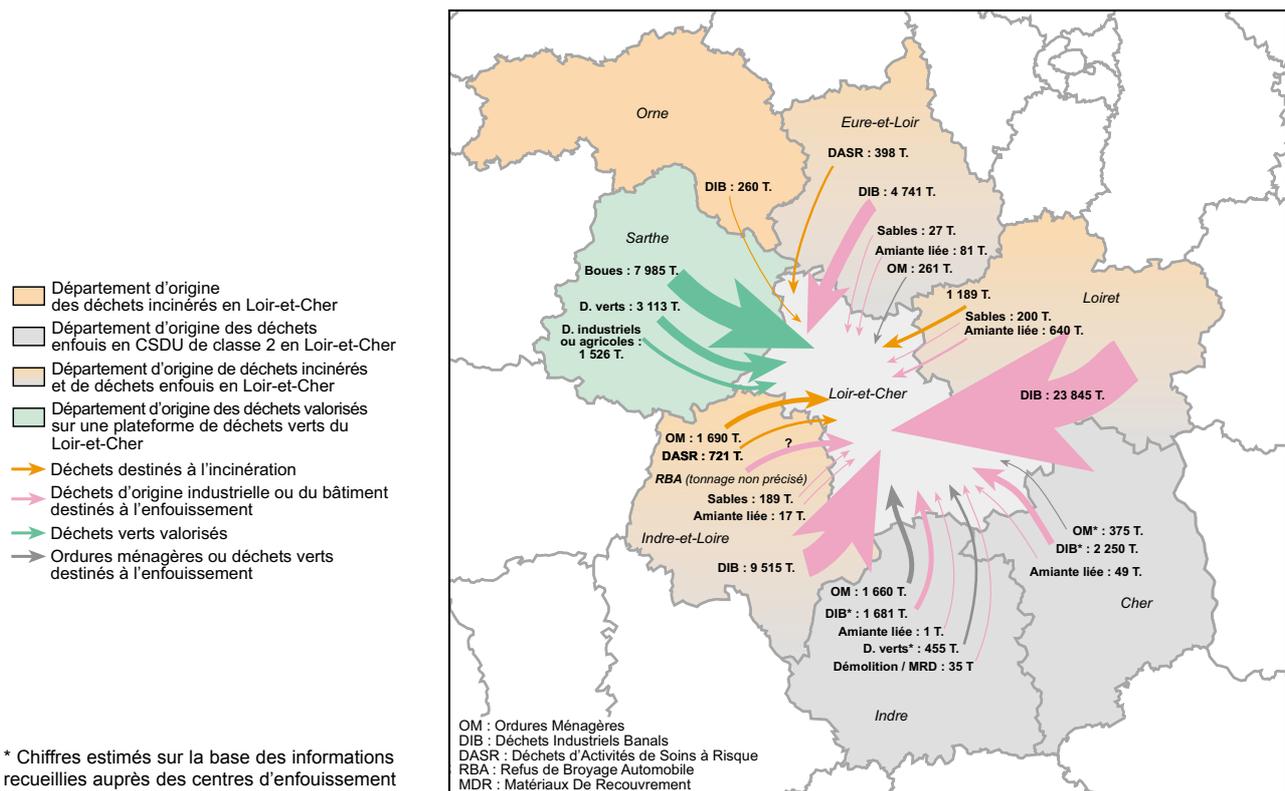
* Estimation des tonnages sur la base des informations recueillies en CSDU2 ** Tonnages global réparti entre les centres de tri de Pithiviers et de Bourges, suite à un changement d'orientation au mois de juillet 2003 *** Métaux ferreux et non ferreux

Quantités sortantes

Destination des déchets captés en Loir-et-Cher (hors traitement interne au département)



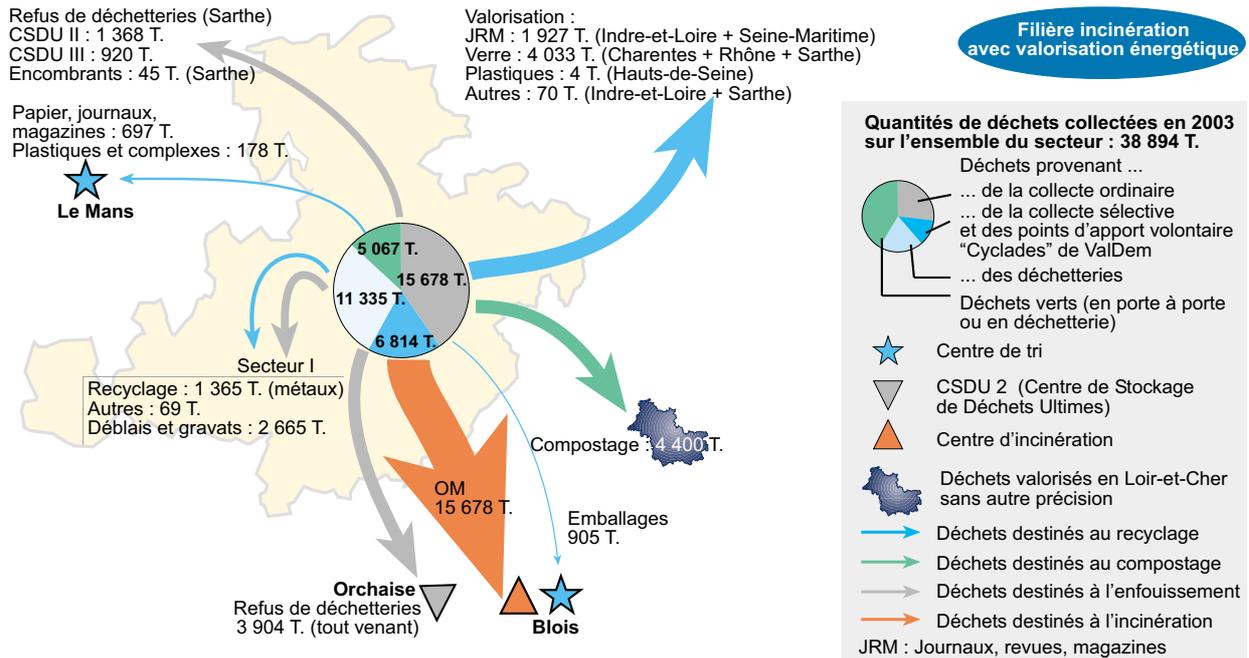
Origine des déchets traités en Loir-et-Cher (hors collecte interne au département)



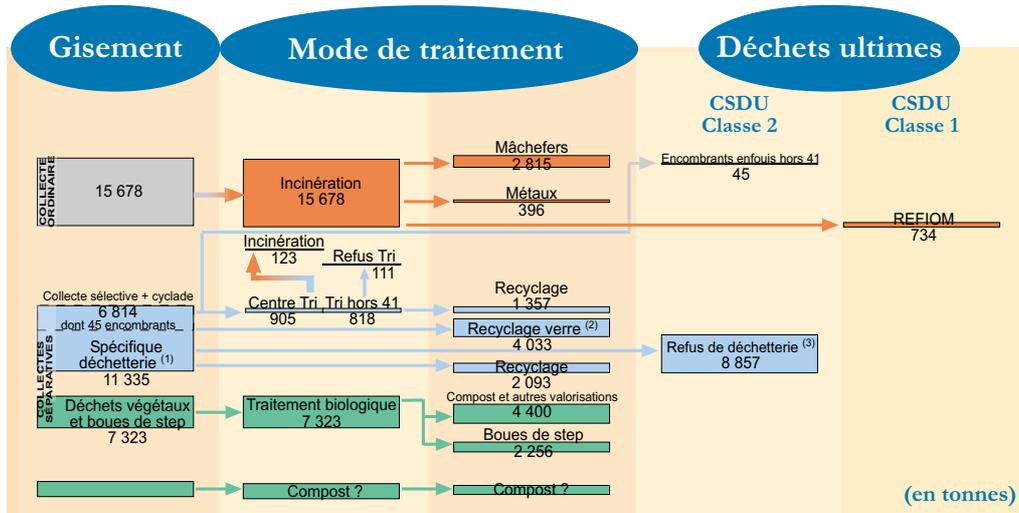
* Chiffres estimés sur la base des informations recueillies auprès des centres d'enfouissement

Secteur I : Nord

Gisement et flux de déchets



Synthèse des principaux flux (hors DIB)



Les tonnages indiqués concernent les déchets identifiés comme relevant du secteur I. Ils correspondent aux données déclarées par les syndicats et les communes indépendantes. Un point d'interrogation (?) les remplace lorsqu'il ne sont pas connus avec précision. Dans certains cas les quantités de déchets recyclés ou de sous-produits de l'incinération ont été évaluées. (1) Hors déchets végétaux (2) Verre provenant des collectes sélectives, des déchetteries et des cyclades (3) Refus de déchetterie enfouis en CSDU de Classe II et III

Taux de valorisation* du secteur I

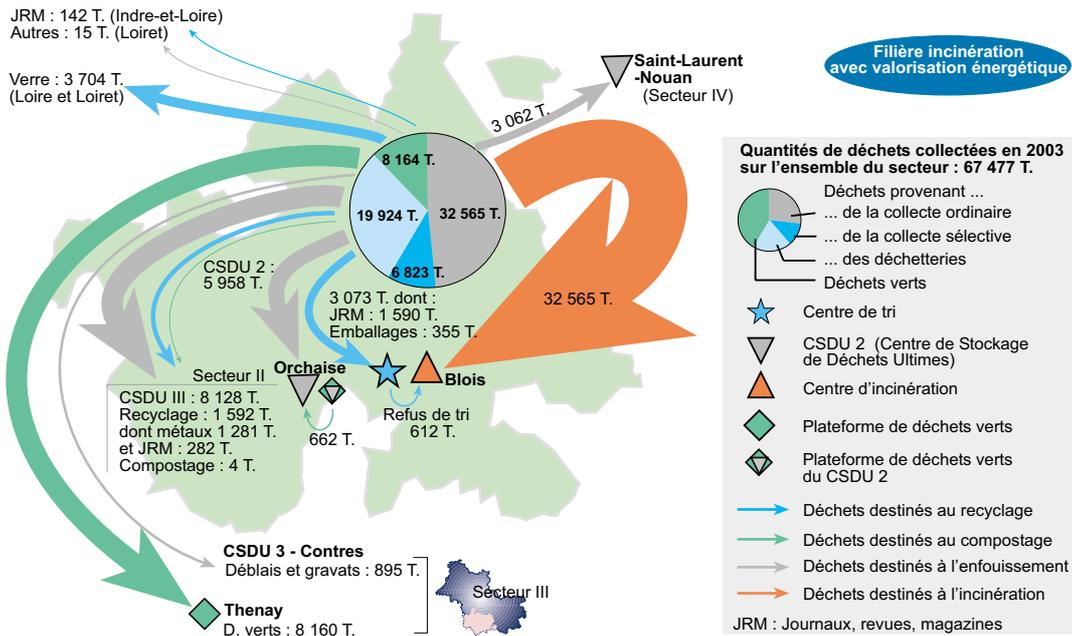
	1998	2003	2005	2010
matière	6,4	20,9	16,5	20,4
organique	12,7	13,0	17,5	19,9
matière + organique	19,1	33,9	34	40,3
énergétique	0	39,3	55,4	48,9
Total valorisation	19,1	73,2	89,4	89,2
stockage	80,9	26,8	10,6	10,8

* Ces taux de valorisation sont calculés sur les entrants. La définition est donnée page 31
 Les taux de valorisation sont calculés hors boues de step, compostage individuel et déchets verts des CSDU2

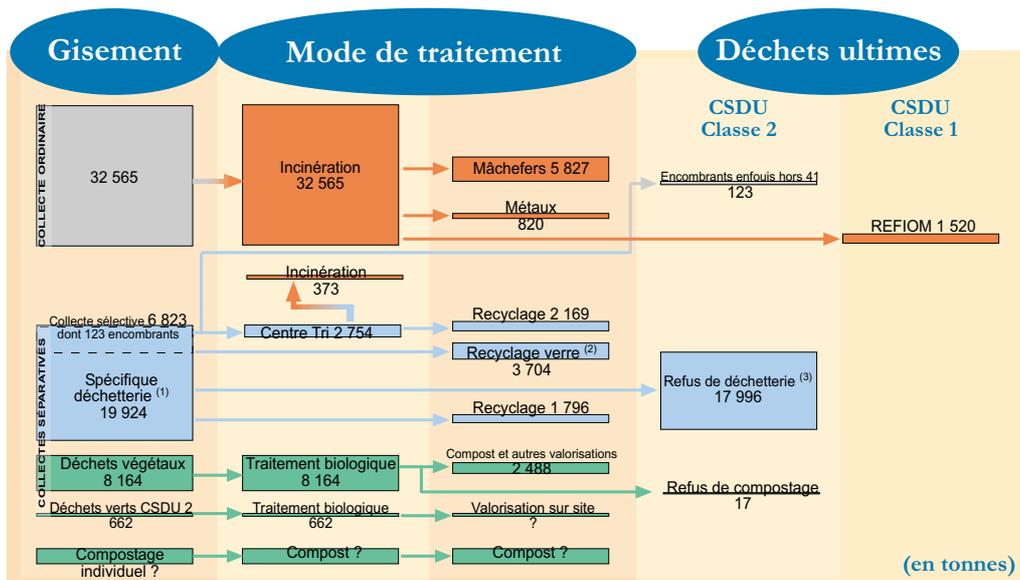
- Quantités de déchets ménagers collectées en 2003 (hors boues de step) : 38 894 t
- Quantité journalière de déchets ménagers par habitant (déchets collectés en collecte ordinaire en kg/hab/an) : 218,9
- Part de la collecte sélective dans le total du gisement : 59,7 %
- Nb de bio-composteurs distribués : 2 600

Secteur II : Centre

Gisement et flux de déchets



Synthèse des principaux flux (hors DIB)



Les tonnages indiqués concernent les déchets identifiés comme relevant du secteur II. Ils correspondent aux données déclarées par les syndicats et les communes indépendantes. Un point d'interrogation (?) les remplace lorsqu'il ne sont pas connus avec précision. Dans certains cas les quantités de déchets recyclés ou de sous-produits de l'incinération ont été évaluées. (1) Hors déchets végétaux (2) Verre provenant des collectes sélectives, des déchetteries et des cyclades (3) Refus de déchetterie enfouis en CSDU de Classe II et III

Taux de valorisation* du secteur II

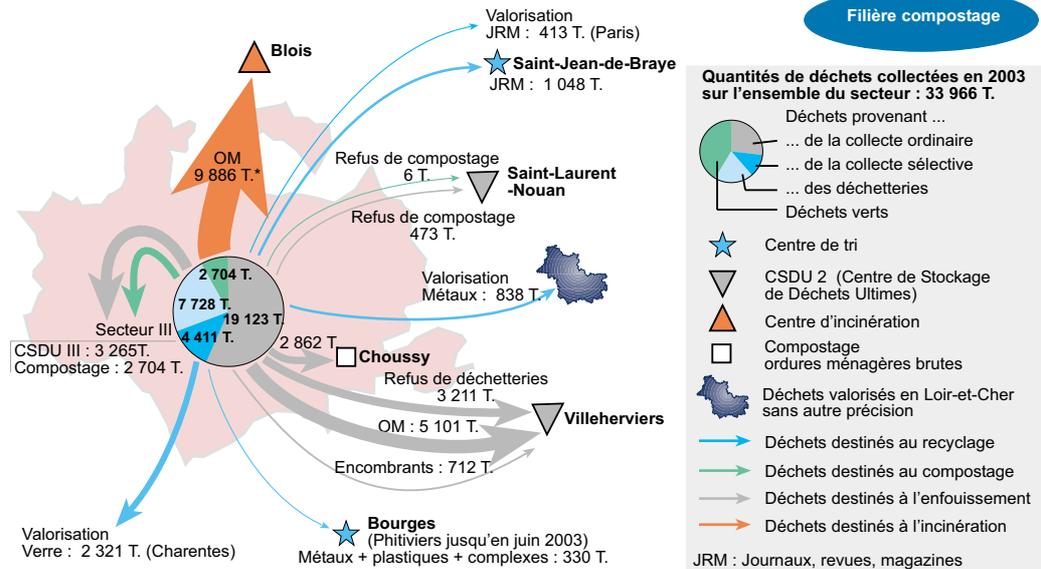
	1998	2003	2005	2010
matière	12,4	13,1	13,8	17
organique	9,5	12,1	14,6	16,6
matière +organique	21,9	25,2	28,4	33,6
énergétique	54,4	47,0	46,2	40,8
Total valorisation	76,3	72,3	74,6	74,4
stockage	23,7	27,7	25,4	25,6

* Ces taux de valorisation sont calculés sur les entrants. La définition est donnée page 31
 Les taux de valorisation sont calculés hors boues de step, compostage individuel et déchets verts des CSDU2

- Quantités de déchets ménagers collectées en 2003 (hors boues de step) : 67 477 t
- Quantité journalière de déchets ménagers par habitant (déchets collectés en collecte ordinaire en kg/hab/an) : 306,4
- Part de la collecte sélective dans le total du gisement : 51,7 %
- Nb de bio-composteurs distribués : 4 241

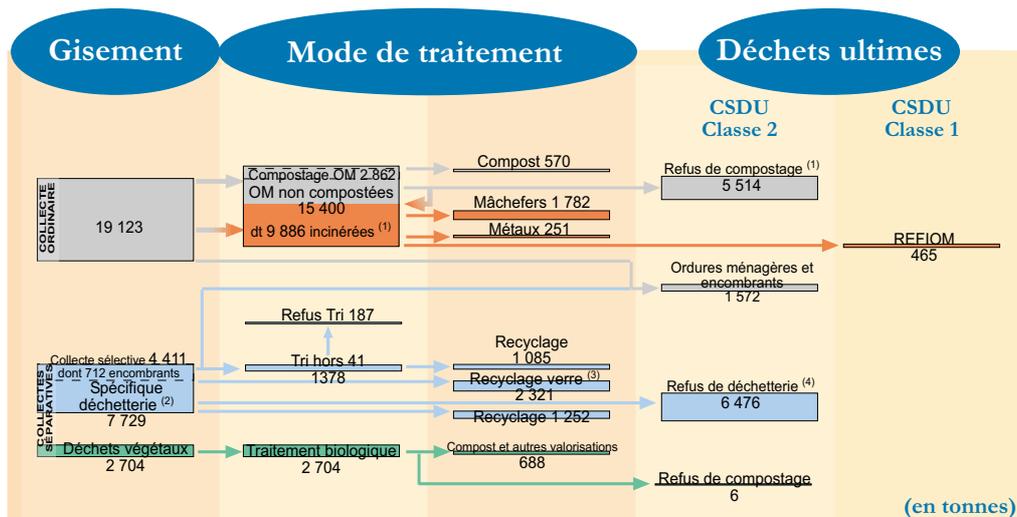
Secteur III : Val de Cher

Gisement et flux de déchets



* estimation des quantités incinérées ayant été collectées en 2003

Synthèse des principaux flux (hors DIB)



Les tonnages indiqués concernent les déchets identifiés comme relevant du secteur III. Ils correspondent aux données déclarées par les syndicats et les communes indépendantes. Un point d'interrogation (?) les remplace lorsqu'il ne sont pas connus avec précision. Dans certains cas les quantités de déchets recyclés ou de sous-produits de l'incinération ont été évaluées. (1) Estimation des quantités incinérées ou enfouies ayant été collectées en 2003 (2) Hors déchets végétaux (3) Verre provenant des collectes sélectives, des déchetteries et des cyclades (4) Refus de déchetterie enfouies en CSDU de Classe II et III

Taux de valorisation* du secteur III

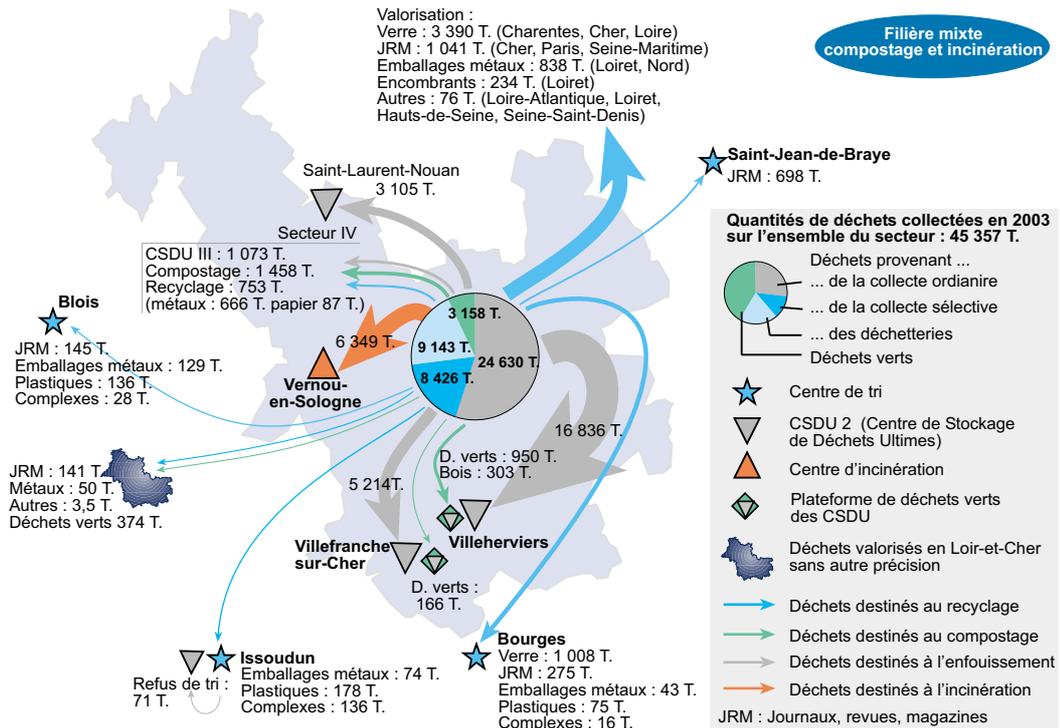
	1998	2003	2005	2010
matière	8	15,0	14	17,9
organique	12	16,4	42,3	42
matière + organique	20	31,4	56,3	59,9
énergétique	0	28,4	0	0
Total valorisation	20	59,8	56,3	59,9
stockage	80	40,2	43,7	40,1

* Ces taux de valorisation sont calculés sur les entrants. La définition est donnée page 31
Les taux de valorisation sont calculés hors boues de step, compostage individuel et déchets verts des CSDU2

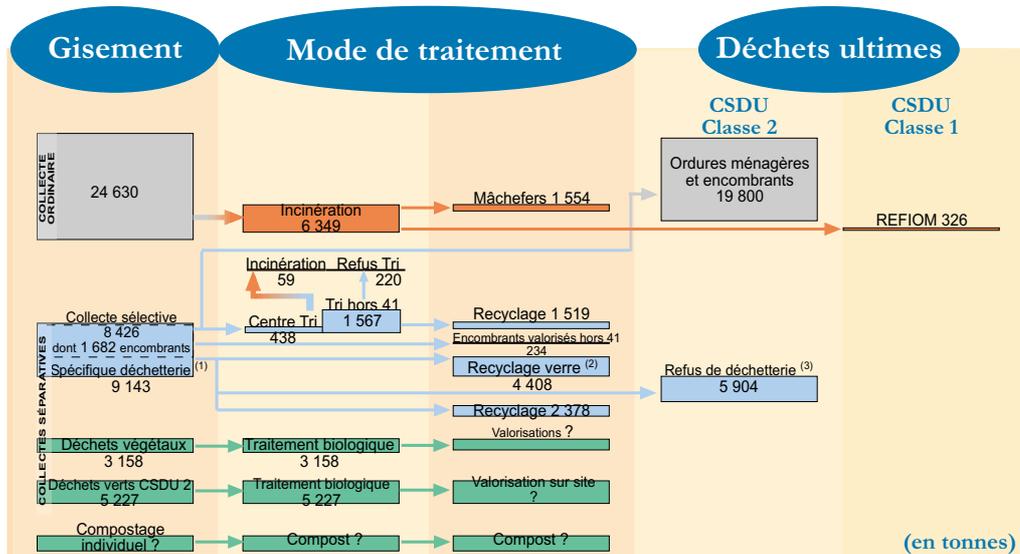
- Quantités de déchets ménagers collectées en 2003 (hors boues de step) : 33 967 t
- Quantité journalière de déchets ménagers par habitant (déchets collectés en collecte ordinaire en kg/hab/an) : 353,4
- Part de la collecte sélective dans le total du gisement : 43,7 %
- Pas de mise à disposition de bio-composteurs

Secteur IV : Grande Sologne et Syndicat de Mer

Gisement et flux de déchets



Synthèse des principaux flux (hors DIB)



Les tonnages indiqués concernent les déchets identifiés comme relevant du secteur IV. Ils correspondent aux données déclarées par les syndicats et les communes indépendantes. Un point d'interrogation (?) les remplace lorsqu'il ne sont pas connus avec précision. Dans certains cas les quantités de déchets recyclés ou de sous-produits de l'incinération ont été évaluées. (1) Hors déchets végétaux (2) Verre provenant des collectes sélectives, des déchetteries et des cyclades - (3) Refus de déchetterie enfouis en CSDU de Classe II et III

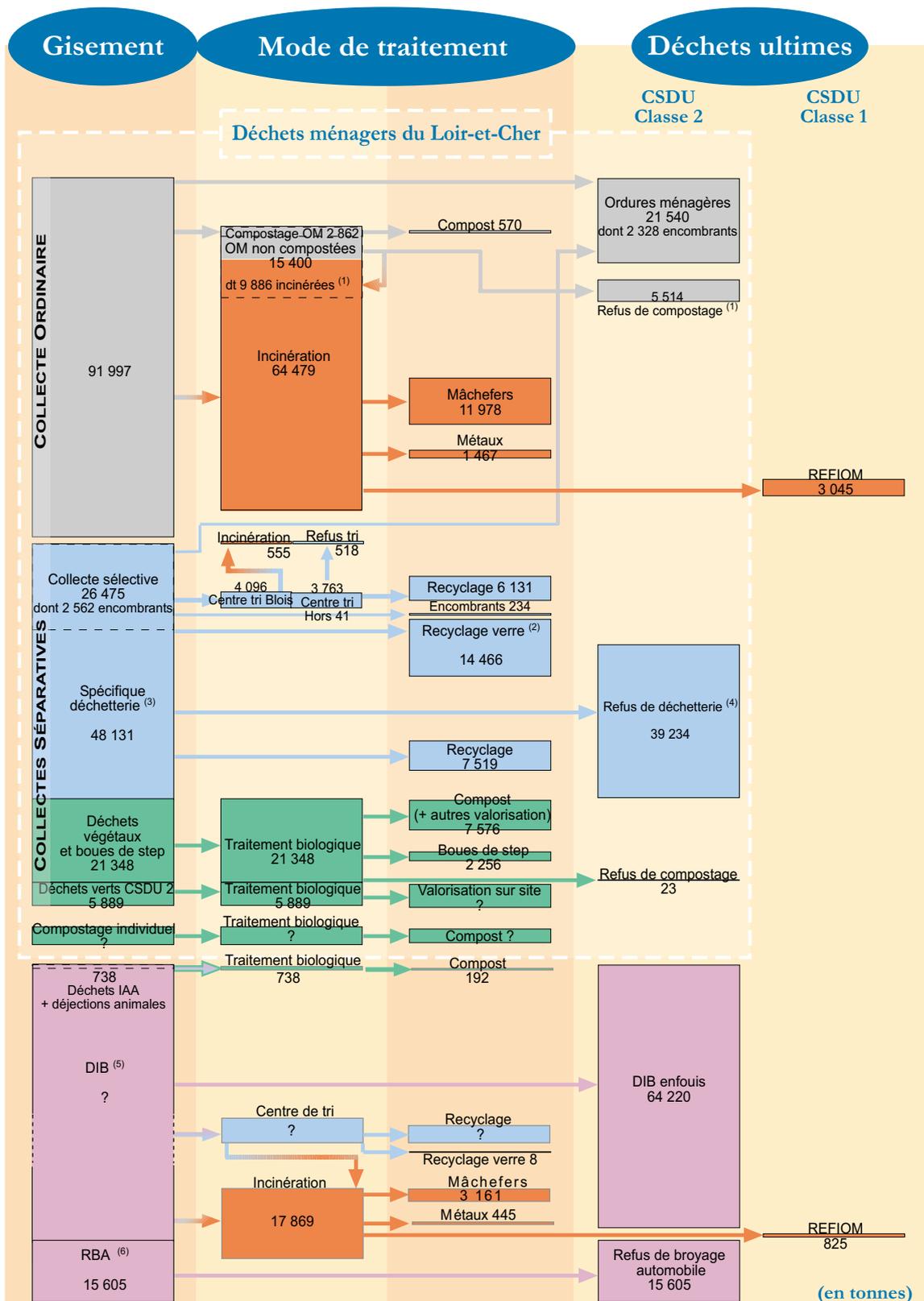
Taux de valorisation* du secteur IV

	1998	2003	2005	2010
matière	3,6	19,4	15,5	19,6
organique	11,9	7,0	44,8	44,5
matière + organique	15,5	26,4	60,3	64,1
énergétique	26,2	14,0	21,2	20,1
Total valorisation	41,7	40,4	81,5	84,2
stockage	58,3	59,6	18,5	15,8

* Ces taux de valorisation sont calculés sur les entrants. La définition est donnée page 31
 Les taux de valorisation sont calculés hors boues de step, compostage individuel et déchets verts des CSDU2

- Quantités de déchets ménagers collectés en 2003 (hors boues de step) : 45 357 t
- Quantité journalière de déchets ménagers par habitant (déchets collectés en collecte ordinaire en kg/hab/an) : 285,5
- Part de la collecte sélective dans le total du gisement : 45,7 %
- Nb de bio-composteurs distribués : 2 180

Les principaux flux de déchets ménagers et assimilés en Loir-et-Cher en 2003



Les tonnages indiqués concernent les déchets identifiés comme relevant du Loir-et-Cher. Ils correspondent aux données déclarées par les syndicats et les communes indépendantes. Un point d'interrogation (?) les remplace lorsqu'il ne sont pas connus avec précision. Dans certains cas les quantités de déchets recyclés ou de produits de l'incinération ont été évaluées.

- (1) Estimation des quantités incinérées ou enfouies ayant été collectées en 2003
 - (2) Verre provenant des collectes sélectives, des déchetteries et des cyclades
 - (3) Hors déchets végétaux
 - (4) Refus de déchetterie enfouis en CSDU de Classe II et III
 - (5) Estimation du Plan 204 000 tonnes dont une partie collectée avec les ordures ménagères
 - (6) Tonnages relevant de notre département mais également de l'Indre-et-Loire
- Déchets IAA : Déchets des Industries Agro-Alimentaires

Les taux de valorisation

Taux de valorisation* Entrants (en %)

	Réel 2003	Objectif plan	
		2005	2010
Matière	16,6	14,8	18,5
Organique	11,8	27,7	28,9
Matière + organique	28,5	42,6	47,4
Energétique	33,9	34,3	30,7
Total	62,4	76,8	78,1
Stockage	37,6	23,2	21,9

Taux de valorisation* Sortants (en %)

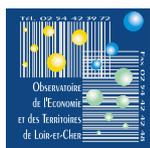
	Réel 2003	Objectif plan	
		2005	2010
Matière	16,1	13,9	17,0
Organique	11,8	26,5	27,7
Matière + organique	27,9	40,3	44,7
Energétique	25,1	24,4	22,1
Total	59,4	64,7	66,8
Val. mâchefers	6,5	7,2	6,5
Stockage	40,6	28,1	26,7

* Il convient de ne pas comparer ces taux de valorisation avec ceux du tableau de bord précédent. Les taux sont calculés hors boues de step, compostage individuel et déchets verts des CSDU2

Définitions

Taux de Valorisation	Valorisation sur Entrants (méthode ADEME, basée sur la circulaire de 1998)	Valorisation sur Sortants (valorisation " réelle ")
Matière	(Recyclage matière + Refus de tri) / Gisement	Recyclage de matière / Gisement
Organique	(Traitement biologique + Compostage individuel) / Gisement	(Traitement biologique + Compostage individuel - refus de compostage) / Gisement
Energétique	(Traitement thermique avec récupération d'énergie - Métaux) / Gisement	(Traitement thermique avec récupération d'énergie - REFIOM - Mâchefers - Métaux) / Gisement
Val. Mâchefers	Sans objet	Mâchefers valorisés / Gisement
Stockage	100 % - (Matière + Organique + Energétique)	Mise en décharge = 100 % - (Matière + Organique + Energétique + Valorisation des mâchefers)

Source : Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés, page 112



Réalisé avec le concours financier du Conseil Général de Loir-et-Cher

Directeur de la publication : Alain QUILLOUT
 Dépôt légal à parution - ISSN 1625-4627
 Tirage : 500 exemplaires



Observatoire de l'Economie et des Territoires de Loir-et-Cher
 1 avenue de la Butte - 41000 BLOIS
 Tél : 02.54.42.39.72 • Fax : 02.54.42.42.02
 www.observatoire41.com
 E-mail : infos@observatoire41.com